



Rapport annuel 2018

De la Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Oudon

Préambule

Le présent rapport annuel d'activités permet au Comité de bassin Loire-Bretagne, aux collectivités et aux acteurs locaux d'avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux et des orientations de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), ainsi que les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.). La trame du rapport annuel est commune à l'ensemble des S.A.G.E. du bassin Loire-Bretagne. Elle est néanmoins adaptée pour tenir compte du fonctionnement propre de la C.L.E. Oudon et des actions spécifiques qu'elle mène, notamment en matière d'évaluation.

Sommaire

1. PRÉSENTATION DU S.A.G.E. ET RAPPEL DU CONTEXTE	5
1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	5
1.2. DATES ESSENTIELLES	7
1.3. ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LE S.A.G.E. RÉVISÉ	8
1.4. CONSTITUTION DE LA C.L.E.	8
1.5. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION	9
1.5.1. STRUCTURE PORTEUSE	9
1.5.2. COMMISSION LOCALE DE L'EAU	10
1.5.3. CELLULE D'ANIMATION	10
2. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA C.L.E.	11
2.1. LES RÉUNIONS ORGANISÉES PAR LA C.L.E.	11
2.2. DOSSIERS EXAMINÉS POUR AVIS	11
2.3. RÈGLE DE GESTION DES OUVRAGES DE VANNAGE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON	11
2.4. PROJET RÉGIONAL LIFE REVERS'EAU	11
2.5. VEILLE DE LA PROSPECTIVE « EAU ET AGRICULTURE 2030 »	12
2.6. MISE EN ŒUVRE DE LA DISPOSITION DU S.A.G.E. CONCERNANT LES ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES DU BOCAGE POUR LA GESTION DE L'EAU	13
2.7. AUTRES ACTIONS OU RÉUNIONS SUIVIES PAR LE PRÉSIDENT OU LA CELLULE D'ANIMATION	13
3. MISE EN ŒUVRE DU S.A.G.E.	13
3.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE LISTANT L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DU S.A.G.E.	14
3.2. POINT SUR LES MASSES D'EAU EN OBJECTIF 2021	14
3.3. CONTRATS DIRECTEMENT LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU S.A.G.E. APPROUVÉ	14
3.3.1. CONTRAT RÉGIONAL DE BASSIN VERSANT DE L'OUDON 2016-2019	15
3.3.2. CONTRAT TERRITORIAL « POLLUTIONS DIFFUSES » 2015-2019	15
3.3.3. CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES 2014-2018	15
3.3.4. PRÉPARATION D'UN CONTRAT MULTITHÉMATIQUE 2020-2025	16
4. ACTIONS DE COMMUNICATION	16
4.1. SITE INTERNET	16
4.2. NEWSLETTER « INF'EAU OUDON WEB »	17
4.3. JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU FÊTÉE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON	17
4.4. CONFÉRENCE SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS L'EAU	18

5. ÉVALUATION - SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX	19
5.1. ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION DU S.A.G.E.	19
5.2. RÉSEAU DE POINTS DE MESURES, PROTOCOLE DE SUIVI ET RÉSULTATS	19
6. BUDGET ET FINANCEMENT	20
7. ANALYSE – BILAN – PERSPECTIVES	22
7.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE	22
7.2. PERSPECTIVES À MOYEN TERME	22

Liste des annexes :

- annexe 0 : carte du bassin versant et état des masses d'eau
- annexe 1 : liste des réunions organisées par la C.L.E. - année 2018
- annexe 2 : liste des réunions auxquelles la C.L.E. a été invitée à participer en 2018
- annexe 3 : liste des dossiers soumis pour avis et liste des déclarations (récépissés/oppositions)
- annexe 4 : état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions du S.A.G.E. 2014
- annexe 5 : Réseau d'analyses et protocoles de suivi
- annexe 6 : état des eaux et évolution des indicateurs de l'aménagement et de la gestion des eaux sur le bassin versant de l'Oudon
- annexe 7 : synthèse des résultats de la qualité de l'eau en 2018
- annexe 8 : tableaux financiers des contrats territoriaux
- annexe 9 : compte rendu du Comité de pilotage 2018 de suivi de la règle des vannages

1. Présentation du S.A.G.E. et rappel du contexte

1.1. Présentation du territoire

Le bassin versant de l'Oudon est à cheval sur le sud-ouest du département de la Mayenne et le nord-ouest du Maine-et-Loire. Les départements de la Loire-Atlantique et de l'Ille-et-Vilaine ne sont concernés que marginalement.

L'Oudon traverse le bassin du nord au sud et comporte une dizaine d'affluents principaux. Il prend sa source à la Gravelle et se jette dans la rivière Mayenne au Lion d'Angers et à Grez Neuville.

A partir de la ville de Segré, la rivière Oudon fait partie du domaine public fluvial et est navigable.

La population du bassin versant représente environ 70 000 habitants.

Le bassin de l'Oudon est à dominante rurale.

Le paysage administratif a fortement évolué depuis 2016 avec la réforme des collectivités territoriales. En conséquence, l'arrêté de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été actualisé en 2016, 2017 et 2018 (cf. chapitre 1.2.).

Les modifications concernent d'abord les créations de communes nouvelles entre 2015 et 2018 : Loiron-Ruillé (2 communes déléguées), Le Lion d'Angers (2 communes déléguées), Erdre en Anjou (4 communes déléguées), Segré-en-Anjou Bleu (15 communes déléguées), Ombrée d'Anjou (10 communes déléguées), Prée d'Anjou (2 communes déléguées) et fin 2018 Château-Gontier-sur-Mayenne (3 communes). Segré-en-Anjou Bleu reste la plus grande commune incluse totalement dans le bassin versant de l'Oudon avec près de 17 500 habitants.

Les modifications concernent également la fusion des intercommunalités :

- Anjou Bleu Communauté (fusion de 3 CC), Communauté de communes des Vallées du Haut- Anjou (fusion de 3 CC), Communautés de communes de Châteaubriant-Derval (fusion de 2 CC) à la fin de l'année 2016.
- Laval Agglomération issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Loiron et de la Communauté d'agglomération de Laval le 1^{er} janvier 2019.

Aussi, des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable ont été dissous suite à la reprise de la compétence par les Communautés de communes. La compétence est directement exercée par les Communautés de communes sur les secteurs du Pays de Craon et de Château-Gontier ; exercée par le nouveau Syndicat d'Eau de l'Anjou dans le Segréen et par le Syndicat intercommunal en eau potable du Centre Ouest Mayennais sur le Pays de Loiron.

Enfin, par arrêté préfectoral du 20 décembre 2017, les 3 syndicats de bassin de l'Oudon (S.B.O.S.¹, S.B.O.N.² et S.Y.M.B.O.L.I.P.³) ont fusionné pour former le Syndicat du bassin de l'Oudon à compter du 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, la Commission Locale de l'Eau a changé de structure porteuse le 1^{er} janvier 2018.

Cf. carte page suivante – carte du bassin versant de l'Oudon et communes incluses dans le périmètre.

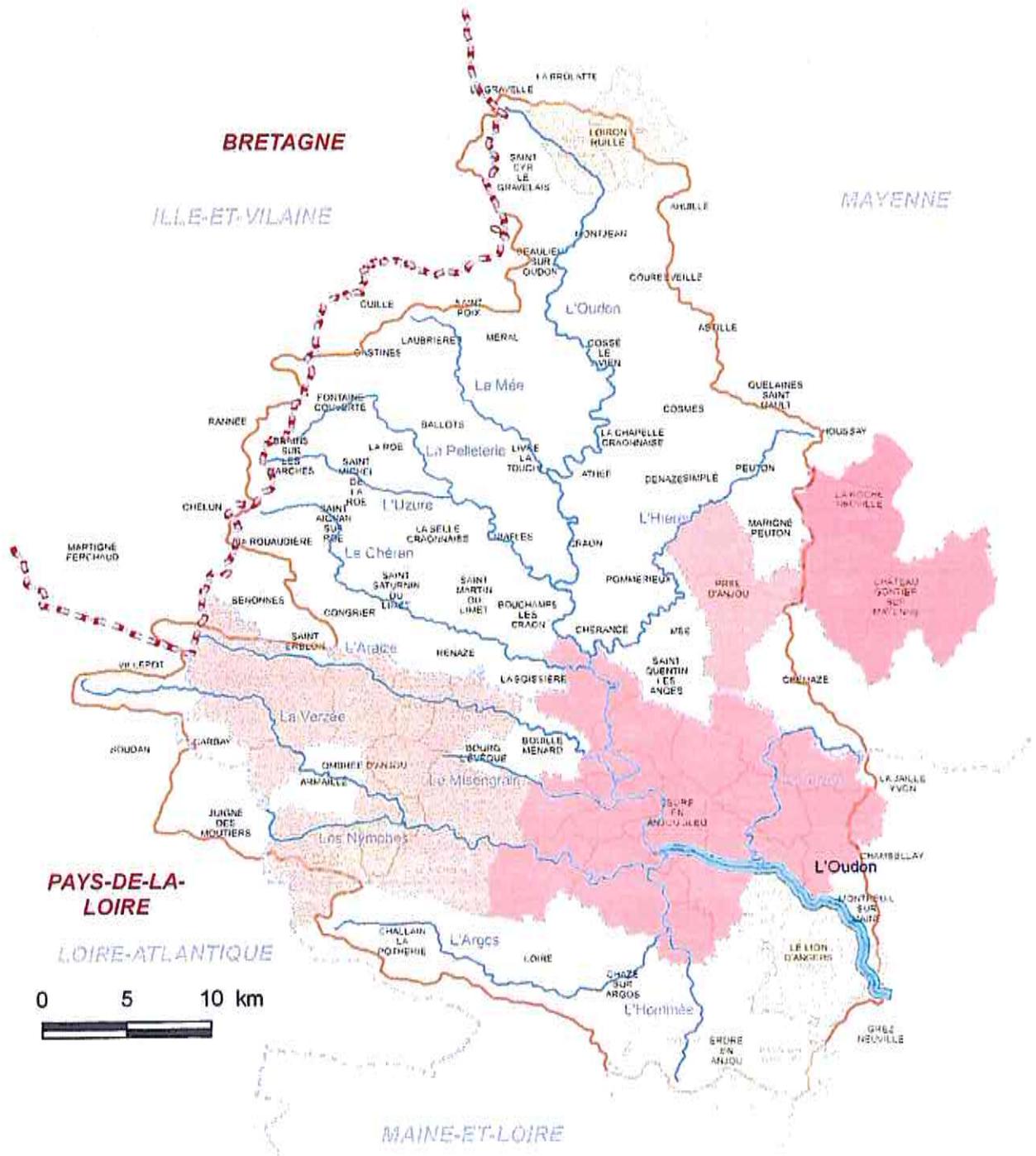
Cf. annexe 0 – carte du bassin versant et état des masses d'eau en 2013.

¹ Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud

² Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon

³ Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions

SAGE de l'Oudon : Structures administratives au 1er janvier 2019



Légende

- Limite du bassin versant de l'Oudon
- L'OUDON
- Affluents principaux
- Domaine public navigable
- Limites régionales
- Limites départementales

Commission locale de l'eau IGH 2004D - BD Carthage - Licenses
2004/CUD/03703
Reproduction et diffusion interdites - Cgts - Avril 2019

1.2. Dates essentielles

Arrêté inter-préfectoral DIDD-BPEF-2018 n°96 modifiant l'arrêté du 31 juillet 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon	25 avril 2018		
Arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2016 n°107 renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau modifié par Arrêté DIDD-BPEF-2018 n°248 du 9 octobre 2018	10 mai 2016		
Arrêté préfectoral DIDD/2014 n°2014008-0003 révisant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon.	8 janvier 2014	—	
	2010	—	Révision du S.A.G.E.
Arrêté préfectoral D3-2003 n°658 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon.	4 septembre 2003	—	Élaboration du SAGE
Arrêté préfectoral D3-97 n°1119 créant la Commission Locale de l'Eau	3 décembre 1997	—	
Arrêté inter-préfectoral D3.97 n°723 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon	31 juillet 1997	—	

----- Mise en œuvre du S.A.G.E. -----

1.3. Enjeux identifiés dans le S.A.G.E. révisé

Enjeu A : Stabiliser le taux d'auto-apvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires, ...)

Enjeu B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Enjeu C : Gestion quantitative des périodes d'étiage

Enjeu D : Limiter les effets dommageables des inondations

Enjeu E : Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau

Enjeu F : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin de l'Oudon



1.4. Constitution de la C.L.E.

La Commission Locale de l'Eau est une instance de concertation créée par le Préfet à l'échelle du bassin versant pour élaborer, réviser et suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) (Art. L212-4 du Code de l'Environnement).

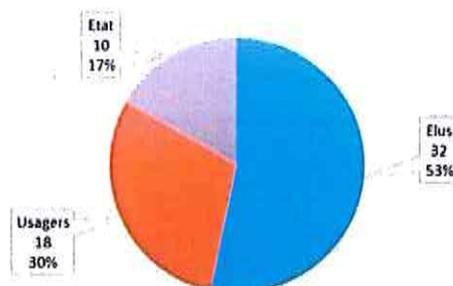
Le Préfet chargé de suivre pour le compte de l'État le S.A.G.E. du bassin versant de l'Oudon est le Préfet de Maine et Loire.

La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon a été créée en 1997. Sa composition a été renouvelée par arrêté préfectoral du 10 mai 2016, modifiée par arrêté du 9 octobre 2018.

En 2018, elle comprend 60 membres répartis comme suit :

- 32 membres représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux,
- 18 membres représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- 10 membres représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés.

nombre de représentants par collège



1.5. Présentation de l'organisation

1.5.1. Structure porteuse

Le Syndicat du bassin de l'Oudon est devenu le 1^{er} janvier 2018 structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau (cf. chapitre 1.1.). Leurs engagements réciproques font l'objet d'une « convention pour la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon » signée entre les 2 parties en 2018.

Syndicat du bassin de l'Oudon Collectivités adhérentes et territoire d'intervention au 1er janvier 2018



En 2018, les membres du Syndicat du bassin de l'Oudon sont :

- Les Communautés de communes du Pays de Loiron, du Pays de Craon, du Pays de Château-Gontier, de Châteaubriant-Derval, de l'Anjou Bleu, des Vallées du Haut Anjou ;
- La Communauté d'agglomération de Laval ;
- Les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable du centre ouest Mayennais et de la région de Bierné ;
- Les communes de Peuton, Marigné-Peuton et Prée d'Anjou.

Le Président du Syndicat est Monsieur Gilles GRIMAUD.

1.5.2. Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau a fixé son organisation dans un règlement intérieur adopté en 2017.

La C.L.E. est globalement structurée de la manière suivante :

- La C.L.E. plénière,
- Le Bureau,
- L'exécutif (réunion du Président et des Vice-présidents).

Suite au renouvellement de la C.L.E. en 2016, l'installation s'est déroulée le 25 mai 2016.

Ont été élus :

Président Et en charge des milieux aquatiques au nord et de la gestion quantitative	Louis MICHEL	Vice-président du Syndicat du bassin de l'Oudon
1er Vice-président Et en charge des milieux aquatiques au sud, de la qualité de l'eau et des pollutions agricoles	Joël RONCIN	Maire délégué de Montguillon, adjoint au Maire de Segré-en-Anjou Bleu
2 ^e Vice-président Et en charge des pollutions non agricoles	Hervé FOUCHER	Adjoint au Maire de Cossé le Vivien

1.5.3. Cellule d'animation

La cellule d'animation se compose en 2018 de 1,91* équivalents temps plein répartis comme suit :

Secrétaire - 0,25 ETP – Adjoint administratif - *secrétariat de la C.L.E., paye et carrière des agents, accueil physique et téléphonique, organisation matérielle des réunions,...*

Comptable - 0,20 ETP – Rédacteur territorial -*comptabilité, finances, gestion des subventions, actes décisionnels...*

Animatrice de la C.L.E. - 0,70 ETP – Ingénieur principal - *animation de la commission, organisation des réunions, planification et suivi des travaux de la commission, suivi de la mise en œuvre du schéma, organisation de la cellule d'animation, suivi des réflexions, opérations ou travaux extérieurs ,...*

Chargée de mission de l'évaluation du S.A.G.E. - 0,26 ETP – Ingénieur - *création et suivi des indicateurs du S.A.G.E., analyse et aide à la décision, production de rapports ou présentations,...*

Administrateur des données du S.A.G.E. – évaluation/SIG et site Internet - 0,50 ETP – Technicien principal – *Assiste l'ingénieur en charge de l'évaluation du S.A.G.E. : récupération des données, traitement et analyse ponctuelle des données. Et administre le site Internet : mises à jour, insertion des nouveaux articles rédigés par les techniciens, création de la newsletter,...*

*Le départ de 2 agents en cours d'année (à la comptabilité et à l'évaluation du S.A.G.E.) a fait légèrement varier le nombre d'E.T.P. par rapport au prévisionnel.

Les agents sont titulaires de la fonction publique territoriale et sont mutualisés pour d'autres missions pour le bassin versant de l'Oudon (milieux aquatiques, lutte contre les inondations et les pollutions diffuses).

En outre, la C.L.E. s'appuie sur les agents techniques du syndicat du bassin de l'Oudon pour l'expertise nécessaire à ses missions.

2. Présentation des activités de la C.L.E.

2.1. Les réunions organisées par la C.L.E.

9 réunions ont été organisées par la C.L.E. en 2018. La liste des réunions et les ordres du jour figurent en annexe 1.

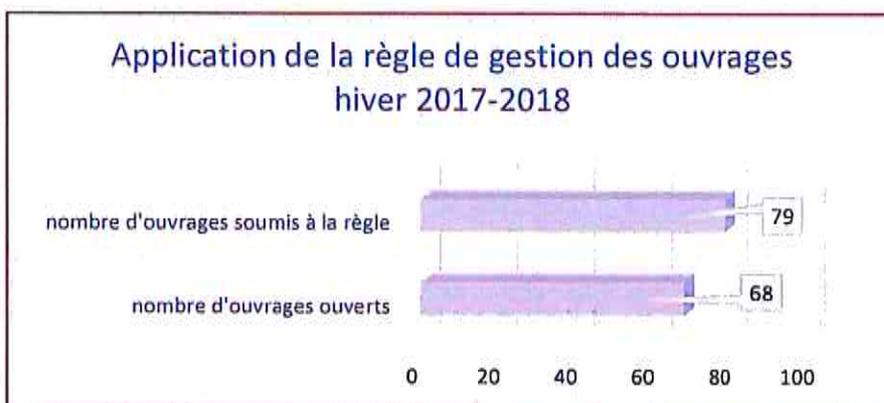
2.2. Dossiers examinés pour avis

La liste des dossiers pour lesquels l'avis de la C.L.E. ou du Président a été sollicité ainsi que le résumé des avis figurent en annexe 3 avec la liste des réceptionnés des déclarations.

15 dossiers ont été analysés par la cellule d'animation et le bureau de la C.L.E. en 2018.

2.3. Règle de gestion des ouvrages de vannage sur le bassin versant de l'Oudon

La règle de gestion a pour objet la gestion coordonnée de l'ensemble des ouvrages de vannages sur le bassin versant de l'Oudon compatible avec les objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau et les usages. Elle permet la libre circulation de l'eau, des sédiments et des espèces entre les mois de novembre et mars.



Le comité de pilotage s'est réuni le 14 novembre 2018 pour faire le bilan de la mise en œuvre de la règle pendant l'hiver 2017-2018 et préparer la saison hivernale 2018-2019. Cf. compte rendu de la réunion en annexe 9. Les raisons pour lesquelles des ouvrages n'ont pas été ouverts conformément à la règle sont les suivantes :

- 4 ouvrages n'ont été ouverts que partiellement du fait de leur vétusté,
- 5 ouvrages ont été manœuvrés en retard suite à une relance du syndicat,
- 2 ouvrages privés n'ont pas été ouverts. L'Agence Française de la Biodiversité est par conséquent intervenue auprès des propriétaires.

Le cas particulier de la réduction de l'ouverture des ouvrages avec rivière de contournement (continuité écologique assurée) a été de nouveau abordé lors de cette réunion.

2.4. Projet Régional LIFE REVERS'EAU

La Commission Locale de l'Eau a été associée en 2018 à la préparation par la Région des Pays de la Loire d'un projet de financement Européen pour l'environnement et le climat intitulé « LIFE intégré ». La Région a demandé à chaque bassin versant de candidater sur un projet. La C.L.E. s'est naturellement appuyée sur le Syndicat du bassin de l'Oudon, maître d'ouvrage.

Le Syndicat du bassin de l'Oudon a été retenu par la Région pour un projet sur la masse d'eau du Chéran. Cette masse d'eau doit atteindre le bon état écologique en 2021 alors que les pressions sont multiples (qualité physico-chimique, hydrobiologique, hydromorphologique) Il s'agit d'une approche collaborative et multithématique pour faciliter l'appropriation et l'acceptation des changements à conduire pour le retour au bon état des eaux et à l'adaptation au changement climatique.



La C.L.E. et le Syndicat du bassin de l'Oudon ont validé ce dossier respectivement lors de leurs séances du 14 novembre et du 12 décembre 2018.

Le projet sera mis en œuvre entre 2020 et 2026 sous réserve de l'accord de l'Europe.

2.5. Veille de la prospective « eau et agriculture 2030 »

La Commission Locale de l'Eau a pris connaissance lors de la séance du 18 avril 2018 des travaux du Groupe de veille de la prospective engagée en 2009 intitulée « « Eau, systèmes agricoles durables et territoire du bassin de l'Oudon 2030 » ».

Le groupe de veille s'était réuni une première fois en 2013, la seconde fois au mois de novembre 2017.

Le groupe s'est appuyé sur l'actualisation des données afin de mesurer les écarts entre les objectifs prévisionnels (résultats) et le réalisé ou le degré de mise en œuvre des moyens (actions) nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Les principaux éléments du scénario de référence « Agr'eau Oudon 2030 » ont été rappelés. Les membres du groupe ont ensuite échangé autour des 3 questions suivantes :

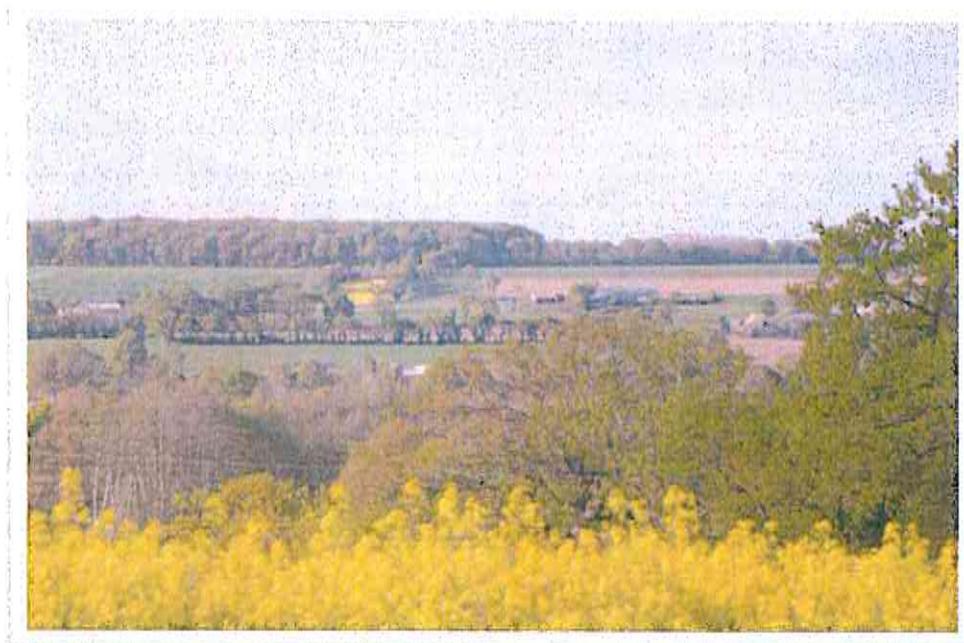
1. Quels sont les événements/décisions/évolutions intervenus depuis 2013 susceptibles d'avoir un impact sur les éléments majeurs du scénario 2030 ?
2. Quels sont les résultats ou hypothèses externes ou internes au bassin qui se confirment / restent en suspens / s'infirment / nouvelles ?
3. Y-a-t-il des évolutions des probabilités d'atteinte de certains objectifs de la vision de référence 2030 ? faudrait-il envisager de changer certains objectifs et / ou moyens ?

Les conclusions ont été présentées à la C.L.E. En bref :

- La stratégie de conciliation des usages de l'eau, des activités agricoles et de la gestion des compétences territoriales, voulue dans le scénario stratégique « Agr'Oudon 2030 » en 2010 et repris dans le S.A.G.E. de l'Oudon en 2014 est en bonne voie.
- Mais certaines hypothèses structurantes (qualité des eaux, maintien d'une prise d'eau sur l'Oudon, responsabilisation du bassin par rapport à la dépendance à la Loire, ...) semblent pouvoir être remises en cause.
- La faisabilité d'une alternative-compromis centrée sur une nouvelle prise d'eau sur l'Oudon près de l'usine de Chauvon est envisageable.

Les membres de la C.L.E. ont discuté ce dernier point, et validé l'envoi d'un courrier du Président de la C.L.E. au Préfet pour suggérer le maintien du taux d'auto-alimentation en eau potable par une diversification de la ressource en eau à partir de l'Oudon au Lion d'Angers, en utilisant l'usine d'eau potable de Chauvon.

2.6. Mise en œuvre de la disposition du S.A.G.E. concernant les éléments stratégiques du bocage pour la gestion de l'eau



La Commission Locale de l'Eau a validé lors de sa séance du 18 avril 2018 le cahier des charges pour mettre en œuvre le repérage des éléments stratégiques du bocage contre l'écoulement des eaux et l'érosion des sols (disposition n°E-41). La méthode avait été testée préalablement sur quelques communes.

La Chambre Régionale d'agriculture des Pays de la Loire a été retenue pour conduire ce travail de croisement de données géographiques. Le rendu est attendu en 2019 pour être ensuite valorisé auprès des collectivités en charge des documents d'urbanisme.

2.7. Autres actions ou réunions suivies par le Président ou la cellule d'animation

Le Président, les Vice-présidents ou la cellule d'animation de la C.L.E. participent à des réunions organisées par divers organismes afin d'assurer le suivi et la coordination des actions entreprises dans le domaine de l'eau sur le bassin de l'Oudon, de la Maine ou Loire-Bretagne.

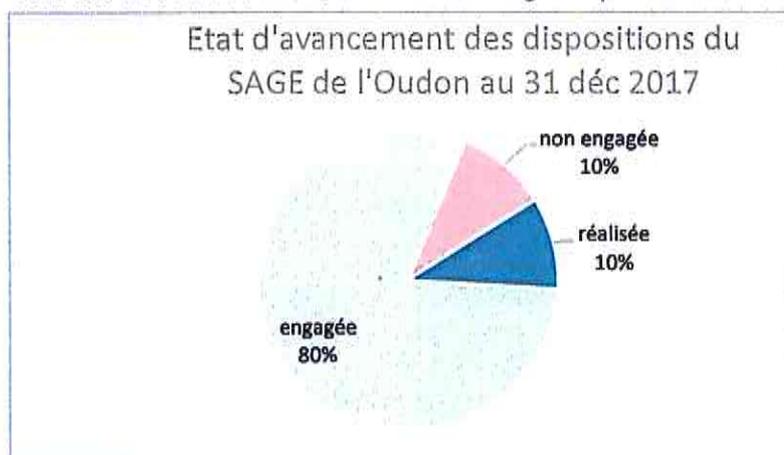
La liste des réunions auxquelles le Président, les Vice-président ou la cellule d'animation ont été invités figure en annexe 2.

3. Mise en œuvre du S.A.G.E.

3.1. Tableau de synthèse listant l'ensemble des dispositions du S.A.G.E.

L'annexe 4 présente la liste de l'ensemble des dispositions du S.A.G.E., l'année où elles doivent être mises en œuvre, l'état d'avancement réel et les actions réalisées.

Le graphique suivant synthétise l'état d'avancement des 51 dispositions du S.A.G.E. au 31 décembre 2017 (Les données de l'année 2018 seront intégrées au système d'évaluation du S.A.G.E. dans le courant de l'année 2019, d'où un décalage de présentation d'un an).



13 dispositions devaient être mises en œuvre en 2014, 2015, 2016 et 2017. 3 sont réalisées, 9 sont engagées et une seule n'est pas engagée, il s'agit de la « Disposition A-01 (C) : Intégrer l'objectif prioritaire de maintien du taux d'auto-alimentation dans les secteurs des schémas départementaux d'adduction d'eau potable ».

Les deux règles édictées dans le S.A.G.E. pour la gestion des ouvrages de vannages et pour limiter les effets des imperméabilisations sont mises en œuvre.

3.2. Point sur les masses d'eau en objectif 2021

Masses d'eau en objectifs global 2021	Etat de la masse d'eau (données Agence de l'Eau 2013)
L'ETANG DE LA BLISIERE (FRGL109), type Plan d'eau	MOYEN

Pour le plan d'eau de la Blisière, étang privé, aucune action spécifique n'a été conduite à notre connaissance.

3.3. Contrats directement liés à la mise en œuvre du S.A.G.E. approuvé

La Commission Locale de l'Eau en partenariat et en collaboration avec les maîtres d'ouvrages locaux (Départements, Syndicat du Bassin de l'Oudon, communes, associations, ...) ainsi qu'avec les partenaires financiers propose ou participe à l'élaboration des programmes d'actions pour répondre aux enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Une synthèse des contrats (tableaux financiers) figure en annexe 8.

3.3.1. Contrat Régional de Bassin Versant de l'Oudon 2016-2019

Le contrat 2016-2018 signé le 30 novembre 2016 avec la Région Pays de la Loire est mis en œuvre jusqu'au 29 novembre 2019.

Le contrat contient 29 actions dans les domaines de l'amélioration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la gestion quantitative portées par une dizaine de maîtres d'ouvrage pour un montant total estimé à 2 761 208 millions d'euros dont 786 705 € de participation de la Région des Pays de la Loire.

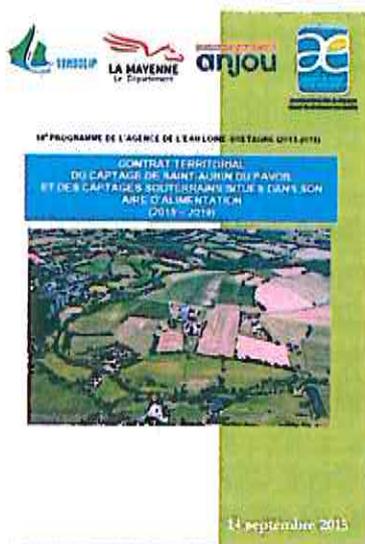
Un avenant a été préparé courant 2018 pour être présenté à la Région en 2019. Les actions complémentaires ont été déposées pour 503 400 € dont 125 270 € d'aide Régionale.



3.3.2. Contrat territorial « pollutions diffuses » 2015-2019

Ce contrat, outil de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, a été signé le 14 septembre 2015 pour un montant total d'opérations de 2 467 000 € menées par le SY.M.B.O.L.I.P. (1 758 000 €) et d'autres collectivités (709 000 €) avec la participation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 1 279 150 €, du Département de la Mayenne à hauteur de 253 750 € et du département de Maine et Loire à hauteur de 18 600 €.

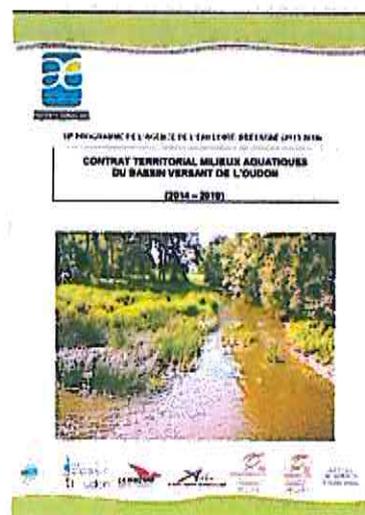
Il permet la mise en œuvre d'un programme d'actions pour réduire significativement les pollutions diffuses agricoles et non agricoles sur l'aire d'alimentation en eau potable du captage de Saint Aubin du Pavoil et sur les aires d'alimentation en eau potable des captages souterrains. Un avenant a été signé en 2016 pour réajuster les taux de subventions aux nouvelles modalités d'aides de l'A.E.L.B.



3.3.3. Contrat territorial milieux aquatiques 2014-2018

Ce contrat, outil de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, a été signé le 24 septembre 2014 pour un montant total de travaux de 4 881 000 € menés par les syndicats de bassin Oudon sud (1 857 000 €) et nord (2 125 000 €), les fédérations et associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (337 500 €), le département du Maine et Loire (561 500 €) avec la participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 2 379 750 € et du Département de la Mayenne à hauteur de 377 000 €.

Il permet la mise en œuvre d'un programme pour la reconquête des milieux aquatiques jusqu'en 2018. Un avenant de prolongation a été signé pour l'année 2019. En 2018, la C.L.E. a été associée à la seconde réunion bilan n + 4 de ce contrat.



3.3.4. Préparation d'un contrat multithématique 2020-2025

La Commission Locale de l'Eau est associée au bilan des 2 contrats territoriaux et à la préparation d'un nouveau contrat multithématique (milieux aquatiques, pollutions diffuses, gestion quantitative de la ressource) porté par le Syndicat du bassin de l'Oudon. Ce contrat entrera dans le cadre du 11^e programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et dans le cadre d'un nouveau Contrat Régional de Bassin Versant avec la Région. Ces 2 contrats sont conclus pour 3 ans et pourraient ne faire plus qu'un.

4. Actions de communication

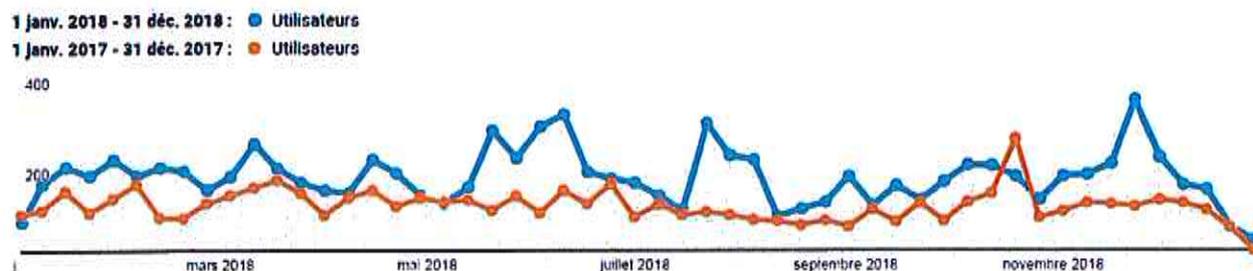
4.1. Site internet

Le site Internet www.bvoudon.fr permet la diffusion des documents du S.A.G.E. et l'information sur les actions mises en œuvre. L'objectif est d'informer le grand public sur les réalisations et les résultats obtenus.

Le site Internet dispose d'un accès réservé aux réunions et documents mis en consultation des différentes assemblées C.L.E. et Syndicat du bassin de l'Oudon et aux groupes de travail (Accès distincts réservés aux membres de ces instances).

Le site est mis à jour par Géraldine COUSIN et Régine TIELEGUINE, les rédactions sont proposées par les techniciens et validées par Régine TIELEGUINE.

En 2018, il y a eu 7 540 utilisateurs. La fréquentation est en hausse de plus de 60 % par rapport à 2017. Le graphe suivant présente les statistiques de fréquentation du site en 2017 et 2018.



4.2. Newsletter « Inf'eau Oudon web »

Le site Internet est complété par l'envoi d'une newsletter « Inf'eau Oudon web » pour inciter les abonnés à se rendre sur le site et consulter les dernières informations. Le choix est fait dans cette lettre de communiquer uniquement sur ce qui se passe sur le bassin versant de l'Oudon.

En 2018, 8 newsletters ont été créées par Géraldine COUSIN et envoyées aux acteurs du bassin et autres personnes inscrites (total de 450).



Bienvenue sur Inf'eau Oudon web n°17 du 21 septembre 2018 !

Bonjour
Avec cette newsletter, parcourrez l'ensemble de l'actualité « eau » du bassin versant de l'Oudon !
Cette lettre complète le site internet www.bvoudon.fr à disposition des usagers de l'eau, des professionnels, des élus et du grand public.



4.3. Journée mondiale de l'eau fêtée sur le bassin versant de l'Oudon



La Journée mondiale de l'eau, dont l'objectif est « d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce », se célèbre le 22 mars de chaque année.

Le Président de la C.L.E. a souhaité que la journée mondiale de l'eau soit fêtée sur le bassin versant de l'Oudon pour exposer au grand public ce qui est fait. 2018 est la seconde édition.



La Commission Locale de l'Eau a invité les structures membres de la C.L.E. et autres (collectivités, associations, chambres consulaires, Etat,...) à organiser des manifestations grand public à l'occasion de cette journée (ou dates proches) sur le bassin versant de l'Oudon.

L'organisation de la manifestation (logistique, communication, prestations, ...) reste à la charge de l'organisateur. La C.L.E. fait une communication globale commune, coordonne cette opération à l'échelle du bassin versant de l'Oudon, et assure le lien avec les instances organisatrices de la journée mondiale de l'eau.

MANIFESTATIONS OUVERTES AU PUBLIC

COLLEGE MARIE CURIE - L'Arbre en tête au fil de l'eau

Date : Vendredi 18 mai 2018
Lieu et horaires : A Preuilly - Les Plans d'eau - de 10h à 17h
Organisateur : Syndicat du bassin de l'Oudon
Public : ouvert à tous - entrée libre
Pour en savoir plus : www.sbdou.com/

MAIRIE DE MONTJEAN - K'Napéche sur l'étang communal à Montjean avec exposition des enfants

Date : Vendredi 21 juin 2018
Lieu et horaires : A l'étang communal de Montjean - de 11h30 à 16h30
Organisateur : maire de Montjean avec l'association de pêche et le club des amies
Public : centre de loisirs et familles - entrée libre
Pour en savoir plus : mairie de Montjean - 02 43 02 11 09

MAIRIE DE LOIRON - Economies d'eau à la maison : exposition et remise de kits

Date : Mercredi 22 juin 2018
Lieu et horaires : A Loiron-Ruelle - Maison de Rays - de 14h à 17h
Organisateur : Communauté de communes du Pays de Loiron
Public : ouvert à tous - entrée libre - kits économiques d'eau remis gratuitement
Pour en savoir plus : service environnement - 02 43 02 77 64

MAIRIE DE VERM D'ANJOU - A la découverte de la Forêt humide et secrète - et de l'Homme

Date : Mercredi 21 mai 2014
Lieu et horaires : A Verm d'Anjou (Erdre-en-Anjou) - RDV à 14h
Organisateur : Syndicat du bassin de l'Oudon
Public : Ouvert à tous - entrée libre
Pour en savoir plus : www.sbdou.com/

MAIRIE DE VERM D'ANJOU - Projection du film sur la restauration écologique de l'Homme

Date : Mercredi 21 mai 2014
Lieu et horaires : A Verm d'Anjou (Erdre-en-Anjou) - RDV à 18h30
Organisateur : Syndicat du bassin de l'Oudon
Public : Ouvert à tous - entrée libre
Pour en savoir plus : www.sbdou.com/

MAIRIE DE BALLOTS - Conférence sur « les perturbateurs endocriniens dans l'eau »

Date : Jeudi 22 mars 2018
Lieu et horaires : A Ballots - salle des fêtes - à 20h30
Organisateur : Syndicat du bassin de l'Oudon
Public : ouvert à tous à partir de 8 ans - entrée libre
Pour en savoir plus : www.sbdou.com/

MAIRIE DE MERL - Visite de la station d'épuration de Merl

Date : Jeudi 22 mars 2018
Lieu et horaires : A Merl - station d'épuration - de 10h à 12h et de 14h à 16h
Organisateur : Mairie de Merl
Public : ouvert à tous à partir de 8 ans
Pour en savoir plus : mairie de Merl - 02 43 98 61 07

MAIRIE DE NIJANT - Concours de pêche en float tube à Segré-en-Anjou Bleu

Date : Vendredi 23 mars 2018
Lieu et horaires : A l'étang de la Combrière à Nijant-la-Gravoyère - de 8h à 12h et de 14h à 17h
Organisateur : Association Jeune Pêche Écologique
Public : tous publics - entrée libre
Pour en savoir plus : mairie de Nijant - 02 41 61 10 09

MAIRIE DE COGNAC - Tritons, grenouilles et crapauds

Date : Mercredi 21 mars 2018
Lieu et horaires : A Cognac - RDV à 18h30 parking de l'église
Organisateur : Syndicat du bassin de l'Oudon et Mayenne Nature Environnement
Public : ouvert à tous - entrée libre
Pour en savoir plus : Mairie de Cognac - 02 41 02 92 34
www.mayennedevie.com/

AUTRES MANIFESTATIONS (NON OUVERTES AU PUBLIC)

MAIRIE DE NIJANT - visite des sites de sur-stockage des eaux de la Cartais et de l'étang de Possancé

Date : Mercredi 21 mars 2018
Organisateur : Syndicat du bassin de l'Oudon
Public : Ecole d'Ingenieur d'Angers (non ouvert au public)

MAIRIE DE NIJANT - découverte de la mare, du ruisseau, du cycle de l'eau...

Date : Mercredi 21 mars 2018
Organisateur : Syndicat du bassin de l'Oudon
Public : École primaire La Gravère, Chêrence, Chêrelas, Loire
Centre de loisirs Nijant-la-Gravoyère

1/2

2/2

4.4. Conférence sur les perturbateurs endocriniens dans l'eau

A l'occasion de la journée mondiale de l'eau, une conférence sur les perturbateurs endocriniens a été organisée par la Commission Locale de l'Eau.

La conférence a permis de valoriser les analyses conduites en 2016 et 2018 pour mesurer l'impact des résidus de médicaments, et des autres micropolluants tels que les produits phytosanitaires sur le milieu aquatique (cf. rapports annuels précédents).

Sont intervenus :

- Monsieur Jean DUCHEMIN, spécialiste des questions sanitaires liées aux micropolluants,
- Monsieur Grégory LEMKINE, Laboratoire Watchfrog, développement de méthodes innovantes pour le suivi des micropolluants.

50 personnes ont suivi la conférence. Un compte-rendu a été rédigé par Rachel LABRUNIE pour valoriser les échanges, ce compte rendu est disponible sur www.bvoudon.fr.

Conférence jeudi 22 mars à la salle des fêtes de Ballots

Débat autour des perturbateurs endocriniens dans l'eau

La Journée mondiale de l'eau est l'occasion de mettre l'accent sur les actions de la Commission locale de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon. De nombreuses manifestations, dont une conférence sur les perturbateurs endocriniens dans l'eau, seront ouvertes au public. Débat avec deux experts jeudi 22 mars à Ballots en Mayenne.



qui s'est penchée sur la question localement, a fait réaliser des analyses des micropolluants dans l'Oudon l'an dernier, via le laboratoire Watchfrog spécialisé dans les tests biologiques. « Les résultats se situent dans la moyenne basse. Tous les mois, nous espérons que les grandes agglomérations, rive au passage Louis Michel. Lors de la conférence, les résultats seront commentés par Grégory Lemkine du laboratoire spécialisé dans le suivi des micropolluants dans l'eau.

5. Évaluation - Suivi de la qualité des eaux

5.1. Actions menées dans le cadre de l'évaluation du S.A.G.E.

Les missions suivantes ont été réalisées en 2018 :

- mise à jour à l'état 2017 des 20 indicateurs-clés du nouveau système d'évaluation du S.A.G.E. révisé.
- Les bases de données liées aux suivis de la gestion de la ressource, des milieux aquatiques, de la lutte contre les inondations, de la lutte contre les pollutions ont été renseignées régulièrement.
- Le Système d'Information Géographique continue de s'étoffer grâce au partenariat avec GEOPAL et l'IGN.
- La C.L.E. poursuit l'administration du dispositif de collecte identifié auprès du SANDRE pour le bassin versant de l'Oudon (code : 0400000940).
- La C.L.E. poursuit la fourniture de données qui lui sont propres, notamment celles liées à l'inventaire des zones humides.

5.2. Réseau de points de mesures, protocole de suivi et résultats

Le réseau et les protocoles de suivi sont présentés dans le tableau qui figure en annexe 6.

Les principales conclusions sur la qualité de l'eau sont (voir graphiques en annexe 7) :

- Concernant les nitrates, il y a eu dépassement de la norme des 50 mg/l à la prise d'eau de Segré pendant 12 jours en 2018. Ce paramètre respecte le Code de la santé publique qui impose de ne pas dépasser plus de 18 jours par an (5% du temps) cette norme, pour autant, le respect de ce paramètre reste fragile. Ces dépassements ont eu lieu entre fin décembre et début janvier.
- Concernant les ressources en eau souterraines : 4 captages sur les 10 présents sur le bassin versant de l'Oudon et utilisés pour l'alimentation en eau potable sont chargés en nitrates (teneurs au-delà des 40 mg/l).
- Les cours d'eau présentent toujours une qualité passable en phosphore. La pollution des cours d'eau en 2018 est moins importante qu'en 2017 sûrement dû à des étiages moins sévères des cours d'eau.
- Les cours d'eau présentent toujours une quantité importante de matière organique (après une légère tendance à la baisse, les teneurs tendent à rester stables, mais des variations interannuelles et inter-cours d'eau fortes sont enregistrées).
- Concernant les résidus de produits phytosanitaires : les molécules « historiques » désormais interdites (Atrazine, Diuron, Alachlore) disparaissent des données alors que ce sont leurs molécules de dégradation qui sont retrouvées (Atrazine-2-hydroxy, ESA alachlore, ESA metolachlore, OXA metolachlore).

On observe toujours la présence importante de l'AMPA (molécule de dégradation du Glyphosate) dans les analyses. Cependant il est désormais prouvé que cette molécule provient également de la dégradation des lessives, il est difficile de la relier uniquement à la problématique des produits phytosanitaires. Il est donc plus « fiable » de ne s'intéresser qu'à la présence du Glyphosate. Celui-ci est toujours bien présent au printemps et traduit bien un usage herbicide à cette période. On le retrouve cependant beaucoup moins que par le passé. Sinon, le Métaldéhyde a peu été retrouvé en 2018 (2 fois 12) et dans des proportions bien moindre que les années où il a posé problème (2012, 2013). Au final, le bruit de fond est toujours bien présent sur l'ensemble des cours d'eau, mais l'on n'observe pas de dégradation de la situation. L'eau brute de la prise d'eau de Segré a respecté les normes du Code de la Santé publique pour la production d'eau potable en 2018.

6. Budget et financement

Le Syndicat du bassin de l'Oudon, structure porteuse de la C.L.E., recouvre les participations financières auprès des communes ou des communautés de communes.

Le total des participations attendues s'élève à 33 800 € en 2018. Les collectivités ont finalement versé 33 628 €.

Les partenaires financiers du S.A.G.E. et de la structure d'animation de la C.L.E. sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (A.E.L.B.), la Région des Pays de la Loire et le département de la Mayenne.

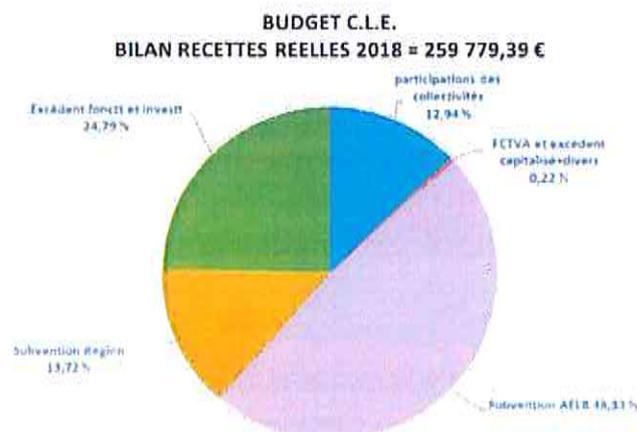
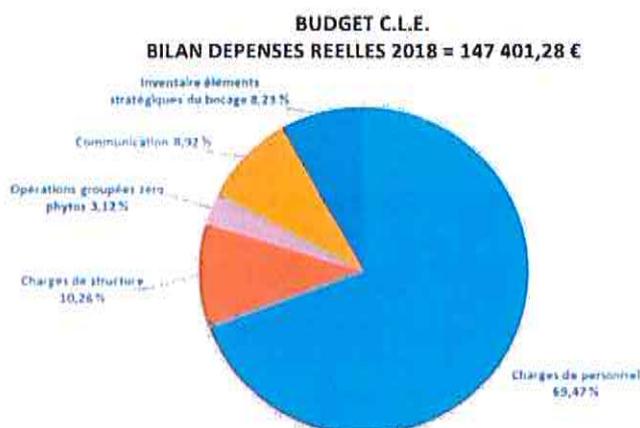
En 2018, les plans de financement par action sont reportés dans le tableau page suivante (recettes attendues calculées sur les dépenses réelles, il peut y avoir un décalage dans les versements par rapport à l'année budgétaire).

Action	montant total TTC en 2018	aide agence de l'eau attendue		aide Région attendue		aide département 53		aide département 49		A charge de la C.L.E.	
opération groupée vers le zéro phytos et économies d'eau	4 600,00 €	30%	1 380,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	70%	3 220,00 €
inventaire des éléments stratégiques du bocage	12 138,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	100%	12 138,00 €
communication	13 141,95 €	40%	5 256,78 €	40%	5 256,78 €		0,00 €		0,00 €	20%	2 628,39 €
animation de la C.L.E.	117 520,73 €	70%	82 264,51 €	27,23%	32 000,00 €					3,73%	4 383,52 €
TOTAL	147 400,68 €		88 901,29 €		37 256,78 €		0,00 €		0,00 €		22 369,91 €

Pour l'année 2018, le compte administratif du budget annexe C.L.E. est synthétisé dans le tableau ci-après. Le total des dépenses s'élève à 152 031,45 €, le total des recettes s'élève à 264 409,56 €.

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
0 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	37 388,52	
0 12	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	102 130,02	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	267,52	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 630,17	
22	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
0 13	RBSMT SUR PERSONNEL		517,67
74	PARTICIPATIONS		33 628,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		161 185,23
777	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		
00 2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		49 545,19
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		144 416,23	244 876,09
RESULTAT		100 459,86	
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		49,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 615,22	
28	AMMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		4 630,17
0 21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
00 1	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		14 854,30
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		7 615,22	19 533,47
RESULTAT		11 918,25	

Les graphiques ci-contre présentent les dépenses et recettes réelles du compte administratif 2018 du budget annexe C.L.E.



7. Analyse – Bilan – Perspectives

7.1. Analyse de l'activité de l'année

L'activité a été marquée par :

- Le changement de structure porteuse de la C.L.E. le 1^{er} janvier 2018 : le Syndicat du bassin de l'Oudon,
- L'évolution des modalités de financement de la C.L.E. (intercommunalités),
- La participation de la C.L.E. au projet européen LIFE REVERS'EAU,
- La seconde communication grand public organisée à l'échelle du bassin versant de l'Oudon dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, notamment la conférence sur les perturbateurs endocriniens dans l'eau.

7.2. Perspectives à moyen terme

La Commission Locale de l'Eau suit la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux avec l'examen des questions importantes pour l'eau ainsi que la participation à la préparation de la révision de l'état des lieux.

La révision du S.A.G.E. sera engagée au 2^e semestre 2020 lorsque les orientations du S.D.A.G.E. seront connues.

L'année 2019 va être consacrée à l'évaluation des Contrats territoriaux et du Contrat Régional de Bassin Versant en collaboration étroite avec le Syndicat du bassin de l'Oudon. Cette évaluation servira à la concertation locale pour établir un nouveau programme d'actions global 2020-2025 répondant à la mise en œuvre du S.A.G.E. et ce, dans le cadre du 11^e programme de l'Agence de l'Eau.

Adopté en réunion plénière de la C.L.E., le 24 avril 2019,

Monsieur Louis MICHEL,
Président de la C.L.E.



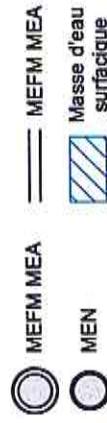
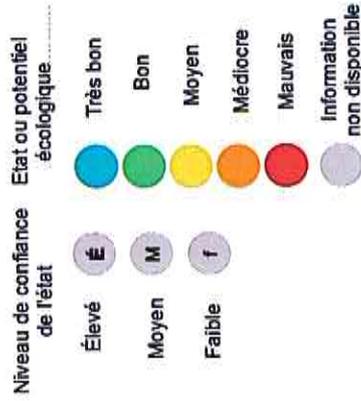
Bassin Loire-Bretagne

SAGE Oudon

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Etat	Niveau de confiance de l'état			
	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Très bon				
Bon				
Moyen				
Médiocre				
Mauvais				

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

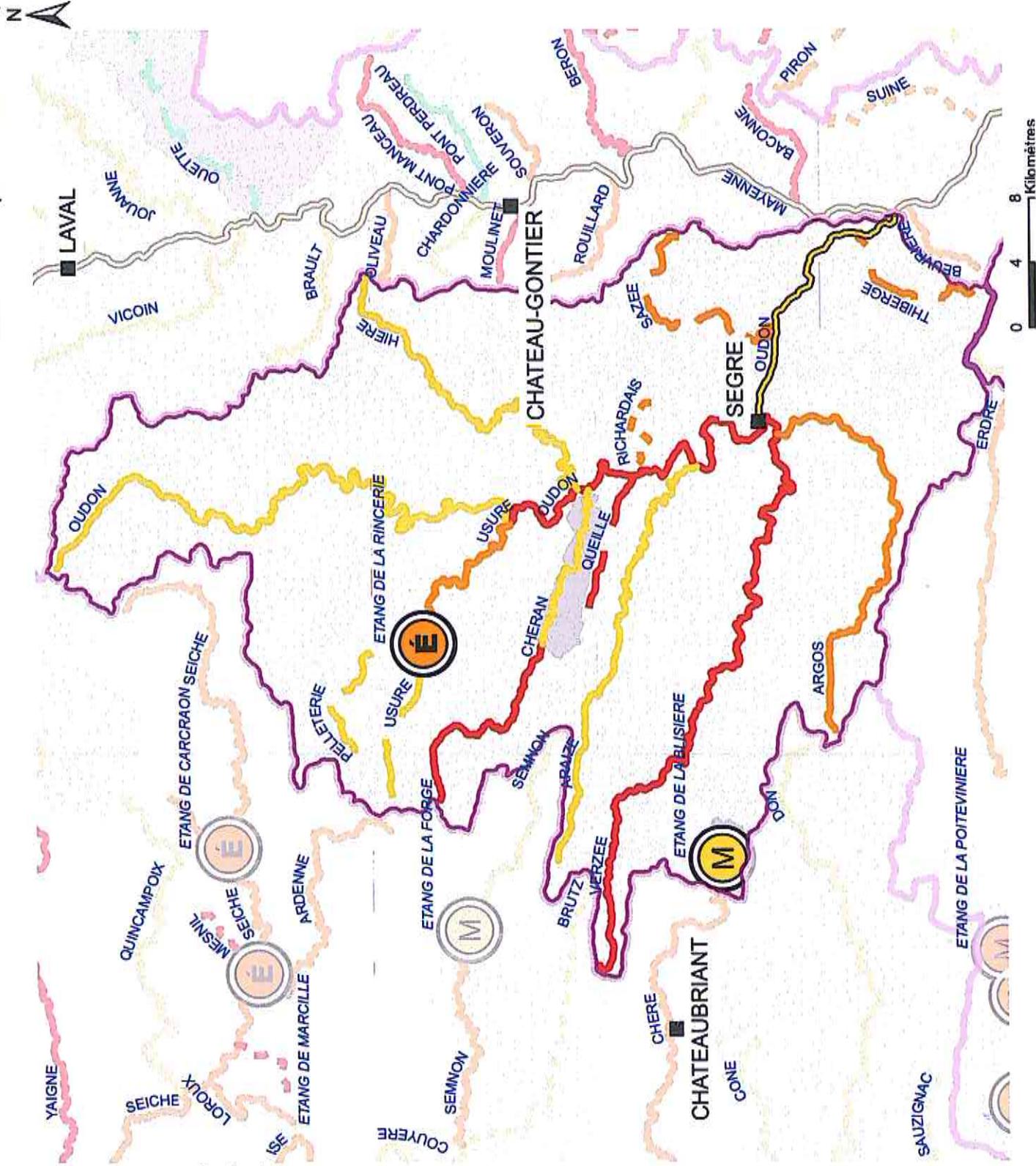


Echéances des objectifs



Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données: 2011 à 2013)
Plans d'eau (données 2008 à 2013)
Eaux littorales (données 2011 à 2013)



Annexe 1

Récapitulatif des réunions C.L.E. - Année 2018

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
15/02	Copil à vocation agricole	<ol style="list-style-type: none"> 1. Information sur la création du Syndicat du Bassin de l'Oudon 2. Point sur la qualité de l'eau 3. Programme de lutte contre les pollutions diffuses du bassin de l'Oudon (Etat d'avancement, MAEC...) 4. Charte des préconisateurs sur les pratiques agricoles permettant d'améliorer la qualité de l'eau du bassin versant de l'Oudon et la gestion quantitative 5. Communication (Lettres agricoles, bulletin agronomique, journées de sensibilisation...) 6. Information sur les démarches menées sur les captages souterrains vulnérables à la pollution par les nitrates 7. Questions et informations diverses (dont directive Nitrates) 	/	
01/03	Réunion technique	Organisée dans le cadre d'une demande d'un riverain au Président de la C.L.E. à propos d'une pollution sur la Mée		Sources potentielles de pollutions repérées Partenaires engagés pour les résoudre
27/03	Bureau C.L.E.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Modification de la structure porteuse de la C.L.E. – convention à passer avec le Syndicat du bassin de l'Oudon 2. Changements dans la composition de la C.L.E. – nouvelles désignations au bureau 3. Rapport annuel 2017 – compte administratif 2017 – budget primitif 2018 4. Examen du dossier pour la mise en œuvre de la disposition concernant les éléments stratégiques du bocage (cahier des charges, devis, subventions) 5. Dossiers examinés pour avis <ol style="list-style-type: none"> 5.1. Retour sur les consultations par messagerie électronique 5.2. Avis sur les travaux de contournement routier de Cossé le Vivien 5.3. Eventuel autre dossier 6. Retour sur la Journée mondiale de l'eau 2018 sur le bassin versant de l'Oudon 7. Compte rendu du groupe de veille sur la prospective « eau et agriculture » 8. Calendrier prévisionnel de la révision du S.D.A.G.E. – calage du calendrier pour la révision du S.A.G.E. 9. Point sur la mise en œuvre du programme de gestion quantitative 10. C.L.E. plénière du 18 avril 2018 – validation de l'ordre du jour 11. Questions diverses 	<p>4/8 collège des élus 1/5 collège des usagers 2/3 collège de l'Etat</p>	

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
18/04	C.L.E. plénière	<p align="center">Ordre du jour</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 13 septembre 2017 2. Modification de la structure porteuse de la C.L.E. – convention à passer avec le Syndicat du Bassin de l'Oudon 3. Présentation de l'évolution des indicateurs principaux de suivi du S.A.G.E. et de l'état des eaux 4. Compte rendu du groupe de veille sur la prospective « eau, systèmes agricoles durables et territoire du bassin de l'Oudon 2030 » 5. Organisation de la mise en œuvre de la disposition du S.A.G.E. concernant les éléments stratégiques du bocage 6. Validation du rapport annuel 2017 7. Bilan de la Journée mondiale de l'eau 2018 sur le bassin versant de l'Oudon 8. Questions diverses 	7/31 collège des élus 7/18 collège des usagers 7/10 collège de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Modification de la structure porteuse - Mise en œuvre de la disposition concernant les éléments stratégiques du bocage pour la gestion de l'eau - Reconstitution de la journée mondiale de l'eau en 2019
06/06	Bureau C.L.E.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du rapport annuel 2017 2. Avenir au Contrat Régional de Bassin Versant 3. Dossiers examinés pour avis <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Modification du dossier concernant les travaux de contournement routier de Cossé le Vivien 3.2. Événuel autre dossier 4. Prise en compte des éléments du paysage pour la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme 5. Organisation pour marquer les 20 ans de la C.L.E. 6. Ressources humaines 7. Révision en cours des schémas départementaux d'alimentation en eau potable 8. Projet Régional Life eau 9. Questions diverses 	3/8 collège des élus 3/5 collège des usagers 3/3 collège de l'Etat	- Validation du rapport annuel
17/07	Bureau C.L.E.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dossiers examinés pour avis <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Dossier de régularisation et d'extension des activités de charpente traditionnelle, de construction bois et de préservation du bois – SAS CRUARD CHARPENTE à SIMPLE 1.2. Dossier d'autorisation environnementale de la LAITERIE DE CRAON (ex CELIA 2e dossier) 1.3. Événuel autre dossier 2. Adhésion à la motion adoptée par le Comité de bassin 3. Prise en compte des éléments du paysage pour la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme 4. Organisation pour marquer les 20 ans de la C.L.E. 5. Ressources humaines 6. Révision en cours des schémas départementaux d'alimentation en eau potable 7. Projet Régional Life eau 8. Questions diverses 	4/8 collège des élus 3/5 collège des usagers 2/3 collège de l'Etat	/

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
03/10	Bureau C.L.E.	<p>1. Présentation de Clément JOUBEL, en charge de l'évaluation du S.A.G.E.</p> <p>2. Évaluation des contrats territoriaux et nouvelle programmation</p> <p>2.1. Prestataire retenu</p> <p>2.2. Calendrier prévisionnel et implication de la C.L.E.</p> <p>2.3. Lien avec le COPIL de suivi du programme de gestion quantitative de la ressource en eau</p> <p>2.4. Intégration des schémas directeurs d'alimentation en eau potable</p> <p>3. Point sur le dossier des plantations bocagères</p> <p>4. Préparation du budget 2019</p> <p>5. Dossiers examinés pour avis</p> <p>6. Préparation de la C.L.E. plénière</p> <p>7. Questions diverses</p>	<p>5/8 collège des élus</p> <p>5/5 collège des usagers</p> <p>3/3 collège de l'Etat</p>	/
14/11	C.L.E. plénière	<p>1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 18 avril 2018</p> <p>2. Installation des nouveaux membres</p> <p>3. Désignation de représentants au bureau (sièges vacants)</p> <p>4. Présentation de la révision des schémas départementaux d'alimentation en eau potable</p> <p>Interventions des Conseils départementaux du Maine et Loire et de la Mayenne</p> <p>5. Validation de l'avenant au Contrat Régional de Bassin Versant</p> <p>6. Bocage</p> <p>6.1. présentation du « point info bocage » de la Mayenne</p> <p>6.2. démarrage de l'inventaire cartographique</p> <p>6.3. information sur la campagne de plantations 2018-2019</p> <p>Intervention des Chambres d'agriculture de la Mayenne et des Pays de la Loire et de la C.L.E.</p> <p>7. Candidature du bassin versant de l'Oudon au projet Régional « Life eau »</p> <p>8. Questions diverses</p>	<p>14/31 collège des élus</p> <p>8/18 collège des usagers</p> <p>6/10 collège de l'Etat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Désignations au bureau - Validation de l'avenant au C.R.B.V. - Candidature du bassin de l'Oudon au projet régional LIFE REVERS EAU
14/11	COPIL de gestion des vannages	<p>1. Bilan de la mise en œuvre de la règle de gestion des vannages 2017-2018</p> <p>2. Perspectives d'application de la règle pour la période 2018-2019</p> <p>3. Questions diverses</p> <p>4.</p>	/	/

Annexe 2

Récapitulatif des réunions auxquelles la C.L.E. est invitée à participer - Année 2018

Date	Organisme	Objet	présents
22/01	Département 53	Réunion phyt'eau propre et Infiltr'eau	Delphine
24/01	Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou	Réunion sur la démarche RSO (responsabilité sociétale des organisations)	Sylvain
26/01	Région des Pays de la Loire	Réunion LIFE REVERS'EAU	M Michel Régine
14/02	Département 44	Réunion bilan convention cadre partenariat Département / A.E.L.B.	excusé
21/02	Département 53	Réunion phyt'eau propre et Infiltr'eau	Delphine
15/03	Région des Pays de la Loire	Réunion LIFE REVERS'EAU groupe milieux aquatiques	Sylvain
19/03	Région des Pays de la Loire	Réunion LIFE REVERS'EAU groupes quantité et communication/gouvernance	M Michel Régine
23/03	Chambre régionale d'agriculture	Portes ouvertes à l'antenne de Segré	Régine Delphine
28/03	Comité de bassin Loire-Bretagne	Réunion des Présidents de C.L.E.	M Michel Régine
04/04	Commune du Lion d'Angers	Réunion des personnes publiques associées au PLU	excusé
10/04	Commune de Soudan	Réunion inventaire des zones humides	Sylvain
11/04	Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou	Réunion sur la démarche RSO (responsabilité sociétale des organisations)	Régine
11/04	Département 44	Conférence débat « préserver, valoriser et partager nos ressources : quels choix pour demain ? »	excusé
20/04	Département 53	Colloque Infiltr'eau à la Gravelle	M Michel Régine
24/04	Région et Département 53	Rencontres départementales sur la stratégie régionale pour la biodiversité	M Michel Emeline
23/04	Région des Pays de la Loire	Réunion LIFE REVERS'EAU	M Michel Régine
25/04	Préfet 53	Réunion sur la G.E.M.A.P.I.	M Michel
26/04	Commune de Montreuil/Maine	Réunion des personnes publiques associées au PLU	excusé
15/05	Collectif de travail LIFE EAU	Réunion sur action collective foncier à Clisson	Régine
22/05	Région des Pays de la Loire	Réunion LIFE REVERS'EAU	M Michel
26/05	Syndicat de la propriété privée rurale 49	Assemblée générale	excusé
29/05	Région des Pays de la Loire	Conférence Ligérienne de l'Eau	M Michel
11/06	Département 49	Réunion sur la révision du schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable	Régine
29/06	D.R.E.A.L./ A.E.L.B.	Réunion des animateurs S.A.G.E. à Angers	Régine
02/07	Région des Pays de la Loire	Conférence Ligérienne de l'Eau	M Michel

Date	Organisme	Objet	présents
16/07	Préfet 53	Comité sécheresse	M Michel Régine
14/09	SMIDAP	Restitution des travaux d'études	excusé
24&25 /09	Ministère TES-AFB-Oieau en collaboration avec les agences de l'eau	Séminaire national animateurs S.A.G.E.	excusé
24/09	Syndicat du bassin de l'Oudon	Comité de pilotage sur la continuité écologique	M Michel
27/09	Région des Pays de la Loire	Réunion sur les C.R.B.V.	Régine
09/10	D.R.E.A.L.	Réunion sur l'arrêté cadre de restriction en eau	Régine
11/10	Pays de l'Anjou-Bleu Segréen	Atelier de travail programme LEADER	Régine
16/10	Commune de Quelaines St Gault	Réunion des personnes publiques associées au PLU	excusé
16/10	Commune de Cossé le Vivien	Réunion des personnes publiques associées au PLU	M Foucher
22/10	Conseil de développement territorial de l'Anjou-Bleu	Soirée sur « l'Europe au service de nos territoires ? »	excusé
29/10	Communauté de communes du Pays de Lollon	Réunion des personnes publiques associées au PLUI	M Michel
30/10	Commune de Méral	Réunion des personnes publiques associées au PLUI	excusé
13/11	Commune de Cuillé	Réunion des personnes publiques associées au PLUI	excusé
14/11	Syndicat du bassin de l'Oudon	COPII du contrat territorial milieux aquatiques	M Michel
16/11	Département 53	Réunion du réseau Urba 53	Géraldine
16/11	Commune de Le Pertre	Réunion des personnes publiques associées au PLU	excusé
23/11	Syndicat du bassin de l'Oudon	Comité de pilotage évaluation des contrats territoriaux	M Michel Régine
10/12	Région des Pays de la Loire	Réunion LIFE REVERS'EAU	M Michel Régine
10/12	D.D.T. 53	Réunion sur la révision du S.D.A.G.E. et état des masses d'eau	Régine Émeline Delphine
12/12	A.E.L.B.	Réunion sur les questions importantes du S.D.A.G.E.	excusé
17/12	D.D.T. 49	Réunion sur la révision du S.D.A.G.E. et état des masses d'eau	Sylvain

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est également invité à participer aux réunions de bureau et de Comité syndical du Syndicat du bassin de l'Oudon.

Annexe 3

Liste des dossiers soumis pour avis à la C.L.E. – année 2018

Qui sollicite ?	Qui ?	Pour ?	Objet	Date de la demande	Avis	Date arrêté ou décision
Préfet 49	C.L.E.	avis	Autorisation environnementale unique Parc éolien du Haut Jaonnais	19 décembre 2017	Favorable à l'unanimité	5 février 2019
Préfet 49	C.L.E.	avis	Autorisation environnementale unique Parc éolien du Haut Jaonnais – compléments	29 juin 2018	Favorable à l'unanimité	
Maire du Lion d'Angers	C.L.E.	observations	Modification simplifiée n°3 P.L.U. du Lion d'Angers	1 ^{er} février 2018	Pas d'observations particulières.	
Directeur départemental des territoires 53	C.L.E.	avis	Autorisation des travaux de contournement routiers de Cossé le Vivien par la RD771	21 février 2018	Avis avec 2 réserves à l'unanimité (1 abstention) : -Le non-respect de la règle du S.A.G.E. sur l'imperméabilisation des sols, -Le manque de l'analyse de compatibilité du projet avec le S.A.G.E.	13 mars 2019
Directeur départemental des territoires 53	C.L.E.	avis	Autorisation des travaux de contournement routiers de Cossé le Vivien par la RD771 - 2 ^e dossier	17 mai 2018	Les remarques formulées ont été prises en compte, l'avis est favorable à l'unanimité.	
Préfet du Maine et Loire	C.L.E.	avis	Autorisation environnementale unique de la Sté 2B recyclage à l'Hôtellerie de Flée	13 mars 2018	avis avec 3 réserves à l'unanimité : - l'analyse de présence de zones humides par analyses des sols (critère pédologique) n'a pas été faite. - la vérification de présence de l'amiante n'est pas faite dans les eaux souterraines et dans le ruisseau. - l'analyse de compatibilité avec le S.A.G.E. est partielle, elle est faite par objectifs alors qu'elle devrait figurer par dispositions et par règles.	15 février 2019
Préfet de la Mayenne	C.L.E.	avis	Actualisation du plan d'épandage des boues de la Sté Célia Laiterie de Craon	25 janvier 2018	Favorable à l'unanimité	Dossier annulé

Qui sollicite ?	Qui ?	Pour ?	Objet	Date de la demande	Avis	Date arrêté ou décision
Préfet de la Mayenne	C.L.E.	avis	Autorisation environnementale unique Sié Célia Laiterie de Craon	7 mars 2018	<p>Favorable assorti des remarques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bâtiment est situé en zone inondable. - Le dossier ne mentionne pas que le site est dans le périmètre éloigné du captage en eau potable de Segré. - Les surfaces imperméabilisées ne sont pas précisées, il conviendra de vérifier si la règle du S.A.G.E. doit s'appliquer. - Le gain obtenu sur la réduction du phosphore est notable. 	Dossier annulé
Préfet de la Mayenne	C.L.E.	avis	Autorisation environnementale unique Sié Laiterie de Craon (2 ^e dossier)	4 juin 2018	<p>Favorable à l'unanimité assorti des réserves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pétitionnaire indique qu'il n'y a pas de réduction possible des consommations en cas de sécheresse. Il est attendu de la C.L.E. une adaptation des activités en période de déficit important de la ressource en eau. La préoccupation devrait apparaître au dossier et des mesures pourraient être proposées pour faire face à une crise de l'approvisionnement en eau. - Un bâtiment est situé en zone inondable, aucune mesure compensatoire à la réduction du champ d'expansion des crues ou mesure d'adaptation du bâtiment ne sont précisées. - Le dossier ne mentionne pas que le site est dans le périmètre éloigné du captage en eau potable de Segré. - Il conviendra de vérifier si la règle n°2 du S.A.G.E. doit s'appliquer par rapport aux surfaces imperméabilisées. 	Dossier annulé
DREAL Pays de la Loire	public	avis	Consultation publique sur le projet de Plan d'Actions Régional Nitrates	Mai – juin 2018	Certaines mesures ne respectent pas la disposition n°A-06 (de mise en compatibilité) du S.A.G.E.	16 juillet 2018
Préfet de la Mayenne	C.L.E.	avis	ICPE SAS Cruard Charpente à Simplé – régularisation et extension des activités de charpente et bois	15 juin 2018	Favorable à l'unanimité	
Président Communauté de communes	C.L.E.	avis	Projet de SCOT du Pays de Château-Gontier	28 juin 2018	Favorable à l'unanimité	
Préfet de la Mayenne	C.L.E.	avis	Dossier d'intérêt général et d'autorisation environnementale unique – travaux de continuité écologique sur 3 ouvrages hydrauliques – Syndicat du bassin de l'Oudon	22 octobre 2018	<p>Favorable assorti de la remarque suivante : les trois ouvrages sont soumis à la règle de gestion des ouvrages de vannages dans le cadre du règlement du S.A.G.E. Or, l'ouverture hivernale du clapnet va induire un assèchement du bras de contournement et probablement l'obligation de réaliser chaque année une pêche de sauvegarde car il y a des fosses dans les bras de contournement. Ces ouvrages pourraient être exclus de la règle de gestion hivernale via l'autorisation unique et dans leur règlement imposer une ouverture (de 15 jours ?) pour assurer le transit sédimentaire lorsque les conditions de débit sont réunies. Ainsi le bras de décharge restera en eau.</p>	

Qui sollicite ?	Qui ?	Pour ?	Objet	Date de la demande	Avis	Date arrêté ou décision
Préfet de Maine et Loire	C.L.E.	avis	Autorisation environnementale unique – ICPE élevage de volailles à Vergennes	27 novembre 2018	Favorable	
Préfet de Maine et Loire	C.L.E.	avis	Autorisation environnementale unique – ICPE élevage de volailles à Vergennes – compléments	8 février 2019	Favorable	

Liste des récépissés de déclaration – année 2018

Objet	Pétitionnaire	Date
Plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Segré-en-Anjou Bleu (sur 502,23 ha)	Mairie de Segré-en-Anjou Bleu	21 décembre 2017
Forage à Prée d'Anjou (1 500 m ³ /an)	EARL Raimbault	7 mars 2018
Plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Cuillé	Communauté de communes du Pays de Craon	26 juin 2018
Plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Ruillé	Commune de Loiron-Ruillé	9 juillet 2018
Plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Montjean	Commune de Montjean	31 juillet 2018
Ouvrage de franchissement sur le ruisseau de l'Ecorcherie à Ballots (sur 7,2 mètres)	M Aurélien SABIN	17 août 2018
Vidange du plan d'eau « Le Mûrier » à Craon (3 ha)	Monsieur le Maire de Craon	17 août 2018
Vidange du plan d'eau des Hunaudières à Saint Saturnin du Limet (1,22 ha)	EHPAD Letort la Chevronnais	14 septembre 2018
Rejets d'eaux pluviales ZAC « les Gléniaux » à Vern d'Anjou - Erdre en Anjou. (4,2 ha) Création de 5 bassins récepteurs (total de 1 086 m ³)	Alter public	7 décembre 2018

Annexe 4 : Etat d'avancement des dispositions du SAGE Oudon au 31 décembre 2017

ENJEU	OBJ. GAL.	N° DISPO	DISPOSITIONS	Type	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2016	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2017	ACTIONS REALISEES
A	A1	A1	Entre A1 Schématiser le plan d'aménagement (aménagement au vu possible) et reconstruire la qualité des écosystèmes (habitats, rivières, piscicultures)							
A	A1	A1	Objectif général A.1 : Stabiliser le taux d'auto-appropriation en cas possible et reconstruire la qualité des écosystèmes (habitats, rivières, piscicultures)	MEC	2016	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	une actualisation du SDAEP est en cours et s'opère en lien avec les représentants des SAGES le SAGE Oudon est représenté par Mr MICHEL
A	A1	A1	Disposition A-01 (C) : Intégrer l'objectif prioritaire de maintien de taux d'auto-appropriation dans les actions des schémas d'aménagement d'adduction d'eau potable	PA	2015	engagée	engagée	engagée	engagée	3 captages ont été désignés prioritaires selon le S.D.A.G.E. approuvé le 4 nov 2015 (Eperonnière, Challenge et La Plaine) dans le cadre du Contrat territorial pollutions diffuses porté par le S.V.M.B.O.L.L.P. (signé le 14 sept 2015) des études sur les aires d'alimentation des captages de La Plaine et des Fontaines sont lancées, le SYMBOULP porte la démarche captage prioritaire pour les captages de La Plaine et de l'Eperonnière.
A	A1	A3	Disposition A-03 : Définir l'aire d'alimentation et poursuivre le programme de reconquête de la qualité de l'eau de la prise d'eau de Segré (programme Grenelle 1)	PA	2015	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	Arrêté inter-préfectoral délimitation d'une zone de protection du captage d'alimentation en eau potable de Saint-Aubin du Pavot à Segré signé en juillet 2014. Mise en œuvre du nouveau programme de lutte contre les pollutions diffuses émis à l'air d'alimentation du captage de Saint-Aubin du Pavot (Segré) et des captages souterrains situés sur son aire d'alimentation dans le cadre de la signature du contrat territorial correspondant. 149 exploitants engagés au 31 décembre 2017
A	A1	A4	Disposition A-04 : Maintenir et reconstruire l'unité de production d'eau potable aérée à Segré	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	La prise d'eau de Segré est toujours utilisée. La S.J.A.E.P. du Segréten a décidé de reporter le point d'actualisation de son schéma directeur concernant la prise d'eau et l'usine de Segré à 2019/2020, une fois l'usine de Chazé-Henry reconstruite et en fonctionnement depuis au moins 6 mois. La disposition du S.A.G.E. prévoit le maintien du périmètre de protection du captage.
A	A1	A5	Disposition A-05 : Optimiser les rendements des réseaux d'adduction d'eau	PA	2020	engagée	engagée	engagée	engagée	L'évaluation précise en cours
A	A2	A2	Objectif général A.2 : Reconstruire la qualité des eaux brutes sur le périmètre « produits laitiers »	MEC						
A	A2	A6	Disposition A-06 (C) : Maintenir certains équipements existants sur le bassin de l'Oudon dans les futurs programmes d'actions de la Directive Nitrates	MEC	2014	engagée	engagée	engagée	engagée	disposition du S.A.G.E. non reprise totalement par l'amélioration régionale du 24 juin 2014 (publiée après le S.A.G.E.) ; abandonnement direct au cours d'eau interdit à partir de 2017 alors que le S.A.G.E. demandait 2014 - bande enherbée de 6 mètres demandées par le SAGE, fixée à 5 mètres par l'arrêté régional - assouplissement des règles de couverture des sols à l'avenir, alors que le SAGE demandait l'interdiction de sols nus Indicateurs demandés par le S.A.G.E. repris par le PAR : • % de couverture CIPAN • Valorisation des effluents organiques (SAMOSPE) (ne sera pas par SPE, mais par SAU)
A	A2	A7	Disposition A-07 : Evaluer régulièrement les évolutions sur la base d'indicateurs de mesure et de résultats	MEC	2014	engagée	engagée	engagée	engagée	Indicateurs demandés par le S.A.G.E. non repris par le PAR : • Evolution des ventes d'engrais minéraux sur le bassin versant de l'Oudon • Equilibre de la fertilisation (écarts rendements prévisionnels / constatés) sur période pluri-annuelle (5 ans) Travaux de révision du PAR en cours en 2017 qui tendent à inclure la calcul de la SGA (lien équilibre de la fertilisation)
A	A2	A8	Disposition A-08 : Mettre à disposition des programmes d'exploitation plus communs et innovants	COM	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	disposition présente dans le programme d'actions du CTPD mis en œuvre par le SY.M.B.O.L.L.P avec l'ensemble des acteurs agricoles 71 exploitations engagées dans un diagnostic de changement de système au 31 décembre 2017
A	A3	A3	Objectif général A.3 : Reconstruire la qualité des eaux brutes sur le périmètre « produits phytochimiques »	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	disposition présente dans le programme d'actions du CTPD mis en œuvre par le SY.M.B.O.L.L.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles
A	A3	A9	Disposition A-09 (C) : Favoriser un volet « phytochimiques » dans les actions des programmes	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2016, 2 dossiers instruits en Mayenne où la mesure a été respectée, une commune a adhéré à une charte d'orientation et d'aménagement durable visant à limiter les intrants chimiques
A	A3	A10	Disposition A-10 (C) : Concevoir des espaces publics favorables aux techniques d'entretien sans produits agricoles et les promouvoir	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	évaluation précise en cours lancement d'une mission par la C.L.E. pour l'assistance des communes à aller vers le "0 phyto" en 2017 un dossier instruit en Mayenne
A	A3	A11	Disposition A-11 : Réviser l'usage des produits phytochimiques par les collectivités. Les programmes sont agricoles et les promouvoir	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	évaluation précise en cours lancement d'une mission par la C.L.E. pour l'assistance des communes à aller vers le "0 phyto" programme d'actions du SY.M.B.O.L.L.P. dans ce sens (Charte Jardiner au naturel...)
B	BT	B1	Objectif général B.1 : Disposer d'une référence harmonisée des cours d'eau de l'EV Oudon							

Annexe 4 : Etat d'avancement des dispositions du SAGE Oudon au 31 décembre 2017

OBJET	N° DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2016	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2017	ACTIONS REALISEES
B	B1	12 Disposition B-12 : Harmoniser les documents de référence des services de l'Etat sur le bassin	CSC	2016	engagée	engagée	engagée	engagée	Publication de cartes de cours d'eau départementales, méthodes d'élaboration différentes mais démarche de cohérence inter-départementale engagée.
B	B2	Objetif général B-2 : Réaliser la continuité écologique et le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau							signature d'un CTMA commun pour 5 ans
B	B2	13 Disposition B-13 : Mettre en cohérence les milieux d'eau et d'interactions des systèmes de bassin Oudon aval et naal	ODG	2014	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N. en 2017.
B	B2	14 Disposition B-14 : Renforcer la continuité écologique des cours d'eau par la restauration de la continuité écologique	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	8 dossiers instruits en Mayenne : - 4 effacements d'ouvrages - 1 rivière de contournement - 2 basses sans changer la taille totale - 1 aménagement suite à l'amélioration d'une retenue d'eau (création d'un lit mineur)
B	B2	15 Disposition B-15 (C) : Préserver et restaurer le patrimoine piscicole du bassin versant de l'Oudon	MEC		engagée	engagée	engagée	engagée	2 dossier instruit en Maine et Loire : - restauration écologique de berge (Plassis Mace) - restauration MA (Stregé)
B	B2	16 Disposition B-16 : Faire comprendre les enjeux de la continuité écologique et des brennes agricoles	COM	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	mise à jour régulière du site internet Publications de T.O.N.E.M.A. et communications de T.A.E.L.B.
B	B3	Objetif général B-3 : Trajectoire la restauration hydro-morphologique des cours d'eau pour établir leur fonctionnalité biologique							disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B	B3	17 Disposition B-17 : Favoriser la progression de restaurations conjointement aux opérations de renouvellement de la continuité écologique	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	les S.B.O.S. et S.B.O.N. réalisent des actions très ponctuelles sur les litières de bassins versants
B	B3	18 Disposition B-18 : Travailler sur les sites de bassin versant et le chevreil complémentarément aux travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau principaux	PA	2020	engagée	engagée	engagée	engagée	suivi et évaluation des masses d'eau réalisées, centralisation des données de bassin par la CLE
B	B3	19 Disposition B-19 : Établir les effets des programmes de restauration de milieux aquatiques sur la qualité chimique et biologique	CSC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	stabilisation des référentiels et indicateurs utilisés pour évaluer l'état des milieux aquatiques NON FAUT compléments apportés aux réseaux de suivi de l'AELB et des CD par les Syndicats de bassin (suivis très locaux pour des opérations de restauration hydro-morphologique, suivi de résidus phyto pour mieux connaître la contamination...) pas de travail actuel de la CLE pour améliorer / repenser le système de suivi, constat que les services de l'Etat baissent leurs niveaux de suivi et fréquence, ce qui oblige les acteurs locaux à compléter les réseaux pour assurer une évaluation minimum
B	B4	Objetif général B-4 : Demander les règles en matière de pollution et établir la qualité des milieux							en 2015, 4 com com centralisent les demandes de particulaires pour mobiliser une aide groupée de l'Agence de l'Eau (mais ne considère pas cela comme une opération collective)
B	B4	20 Disposition B-20 : Mettre au place des opérations collectives provinciales de remise en eau favorisant les auto-nettoyements non collectifs et points noirs	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2016, 94% des stations d'épurations collectives concernées étaient équipées pour traiter le phosphore 98% si basés en équivalent habitant traité)
B	B4	21 Disposition B-21 : Généraliser le traitement de pollution de l'air des stations d'épuration de plus de 1000 équivalent-habitants	PA	2017	évaluation en cours	engagée	engagée	réalisée	disposition présente dans le programme d'actions du CTPD mis en œuvre par le S.Y.M.B.O.L.I.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles
B	B4	22 Disposition B-22 : Inciter le monde agricole à investir de plus en plus l'origine agricole dans les cours d'eau	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B	B5	Objetif général B-5 : Servir et maintenir le développement des espèces invasives	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	surveillance ponctuelle des autres espèces que la Jusse par le S.B.O.S. et S.B.O.N., pas de suivi systématique organisé au niveau local.
B	B5	23 Disposition B-23 : Favoriser la progression des actions de lutte contre les espèces invasives	CSC	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours	non engagée	engagée	engagée	il existe un dispositif régional pour remonter les informations des territoires mais pas de prospection systématique ou de veille spécifique
B	B5	24 Disposition B-24 : Informer et sensibiliser les propriétaires de bassins agricoles pour prévenir plus particulièrement							
C	C1	Objetif général C-1 : Renforcer les connaissances d'eau par usage et usages							étude terminée et ayant abouti à : - la détermination de débits minimum biologiques par sous-bassins de l'Oudon ; - la détermination du volume prélevable ; - la détermination d'objectifs plausibles de réduction par usage, y compris en eau potable ; - la possibilité de développer de nouveaux usages agricoles par des retenues artificielles, sous conditions de faisabilité et d'impact sur les milieux ; - la connaissance de l'impact des plans d'eau sur le bilan hydrique du bassin.
C	C1	25 Disposition C-25 : Lancer un état de gestion quantitative sur le bassin de l'Oudon	CSC	2015	engagée	réalisée	réalisée	réalisée	
C	C2	Objetif général C-2 : Optimiser la connaissance d'usage d'impacts agricole en période estivale							
C	C2	26 Disposition C-26 : Développer les techniques et les pratiques agricoles compatibles en cas	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2017 : pas de dossier instruit en Mayenne ; pas de dossier instruit en Maine et Loire ; pas de dossier instruit
C	C2	27 Disposition C-27 : Favoriser les agriculteurs à se connaître et en savoir davantage sur le bassin	PA	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	mesure reprise dans les conclusions de l'étude de gestion quantitative

Annexe 4 : Etat d'avancement des dispositions du SAGE Oudon au 31 décembre 2017

EMLEU	OBJ GAL	N° DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2016	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2017	ACTIONS REALISEES
C	C3	28	Objectif général C.3 : Coordonner les situations de pointe de manière cohérente sur le bassin Dispositif C.3.1 : Lancer une grande opération de prévention coordonnée à l'échelle du bassin de l'Oudon	ODG	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	engagée	Les arrêtés des départements 49 et 53 ne sont pas concordants. Etude en cours sur la faisabilité d'arrêts à l'échelle du bassin.
D	D1	1	Enjeu D-1 : Renforcer les dispositifs de prévention							
D	D1	28	Objectif général D.1 : Acheter les zones à aménagement de prévention en amont des zones inondables	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	programme Inondation du SY.M.B.O.L.I.P. se poursuit
D	D1	30	Dispositif D.31 : Identifier le périmètre de protection des installations du L.S.G.E. de l'Oudon	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	En 2017 étang de trassé sud du programme.
D	D1	31	Dispositif D.31 : Compléter les travaux de confortement hydraulique des zones à risque de crues à l'aval de la retenue de la station de traitement des eaux de l'Oudon	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	En 2015, remobilisation d'un champ d'expansion de crues dans le bourg d'Avré. En 2016, remobilisation d'un champ d'expansion de crues à Ballois. En 2017, remobilisation d'un champ d'expansion de crues à Ballois.
D	D1	32	Dispositif D.31 : Identifier le périmètre de protection des installations du L.S.G.E. de l'Oudon	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2017 : 1 dossier instruit en Mayenne où la mesure a été respectée en Maine et Loire : 1 dossier instruit où la mesure a été respectée
D	D2	33	Objectif général D.2 : Réduire la vulnérabilité des installations et effectuer le traitement de drainage après les habitations	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	En 2015, 60% des communes concernées et disposant de document d'urbanisme ont pris en compte leurs zones inondables. (données calculées sur les réponses de 92 communes) pas de nouvelle évaluation
D	D2	34	Dispositif D.34 : Entretenir la rétention de la « culture de maïs fourrage » après les populations d'habitants	COM	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	5 repères de crues normalisés posés dans des agglomérations couvertes par un PPR. Evaluation en cours pour l'information systématique par le biais des certificats d'urbanisme. Bancarisation des 5 repères à la banque nationale des repères de crues. Porte ouverte Journée Mondiale de l'eau visite d'un site de surstockage.
E	E1	35	Enjeu E-1 : Renforcer les zones humides							
E	E1	35	Objectif général E.1 : Protéger et préserver les fonctionnalités des zones humides	MEC	2015	engagée	engagée	engagée	engagée	un cahier des charges (CCTP) d'inventaires des zones humides a été élaboré pour la ComCom de Pouancé-Corné, il est reproductible pour d'autres docs d'urbanisme
E	E1	36	Dispositif E.36 : Actualiser l'inventaire 2009 et établir les zones humides à enjeu fort (hors secteurs communautaires)	CSC	2017	engagée	engagée	engagée	engagée	Pour la réalisation de son PLU le Pays de Lorraine détermine l'inventaire des zones humides.
E	E1	37	Dispositif E.37 : Structurer et compléter les opérations de restauration écologique des zones humides	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	fait par les syndicats de bassin La C.L.E. diffuse l'information sur les ZH (via le site internet réseau sig-zh, et transmission des couches sig suite signature d'actes d'engagement)
E	E1	38	Dispositif E.38 : Structurer et compléter les opérations de restauration écologique des zones humides	ODG	2016	engagée	engagée	engagée	engagée	Une en Mayenne réalisée
E	E2	39	Dispositif E.39 : Protéger les zones humides hors des zones de drainage	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2017 en Mayenne : aucun projet en Maine et Loire : 7 dossiers de drainage instruits sous les seuls d'entrée en déclaration, a permis de constater qu'aucun abri n'avait été détruit
E	E2	40	Dispositif E.40 : Favoriser la mise en œuvre volontaire de zones temporaires pour les travaux d'entretien et de maintenance des zones humides	PA	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le SY.M.B.O.L.I.P. intègre la réalisation d'une étude sur la création de zones temporaires à compter de 2018
E	E3	41	Objectif général E.3 : Réduire la vitesse de circulation des eaux et limiter les risques de crues							
E	E3	41	Dispositif E.41 : Améliorer les réseaux existants de bœufs, haies, hauperts contre l'entretien des zones humides	PA	2017	non engagée	non engagée	engagée	engagée	en 2017, la C.L.E. décide d'engager une mission pour dresser l'état des connaissances sur le sujet et élaborer une méthodologie d'inventaire des éléments du bocage stratégique pour la gestion de l'eau
E	E3	42	Dispositif E.42 (C) : Réguler l'entretien des zones humides de bocage dans les zones d'habitat dispersé	MEC	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	engagée	engagée	en 2017 méthodologie validée pour l'inventaire des éléments stratégiques du bocage pour la gestion de l'eau
E	E3	43	Dispositif E.43 (C) : Protéger et améliorer les zones humides de bocage dans les zones d'habitat dispersé	MEC	2016	engagée	engagée	engagée	engagée	le 5ème programme de la Directive Nitrates interdit la destruction des ripisylves différents dispositifs (régionaux, départementaux, portés par les communautés de communes) incluant à la réalisation de plans bocagers et la replantation de haies le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le SY.M.B.O.L.I.P. intègre une action de coordination des actions en faveur du bocage à compter de 2018 en 2017, 1 exploitant s'est engagé dans un plan bocager individuel via le programme d'actions du SYMBOULIP
E	E3	44	Dispositif E.44 (C) : Réduire l'impact des zones humides de bocage dans les zones d'habitat dispersé	MEC	2016	engagée	engagée	engagée	engagée	En Mayenne, lancement des plans bocagers de Pommerieux, Bouchampes-les-Craons et Courbeville. Conseils à la plantation (2 dossiers en 2017) en Mayenne
E	E4	45	Objectif général E.4 : Adapter les plans à un objectif de gestion de l'eau et des milieux							
E	E4	45	Dispositif E.45 : Adapter les plans à un objectif de gestion de l'eau et des milieux	MEC	2016	engagée	engagée	engagée	engagée	le 5ème programme de la Directive Nitrates prévoit "A compter du 1er septembre 2017, l'abandon direct des animaux dans les cours d'eau sera interdit, sauf en cas de présence d'aménagement spécifique éliminant les risques de pollution directe du cours d'eau par les animaux."

Annexe 4 : Etat d'avancement des dispositions du SAGE Oudon au 31 décembre 2017

ENJEU	OBJ GAI	N° DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2016	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2017	ACTIONS REALISEES
E	E4	45	Disposition E-45 : Intégrer les inventaires des plans d'eau de l'état de gestion quantitative	CSC	2015	engagée	engagée	engagée	engagée	Inventaire intégré dans l'étude mais pas encore mis à disposition des communes par la C.L.E.
ENJEU F : Mesures cohérentes à l'échelle de l'eau et les politiques publiques du bassin versant de l'Oudon										
F	F1	46	Disposition F-46 : Mettre en cohérence les orientations liées à l'eau avec les objectifs S.A.G.E. d'après le 13bis	ODG	durée du S.A.G.E.	non engagée	engagée	engagée	engagée	en 2017, des études de faisabilité ont été menées pour les regroupement des structures d'eau potable et des milieux aquatiques suite à l'évolution réglementaire de l'organisation des collectivités territoriales. - gestion des situations de pénurie quantitative : NON FAIT - mise en place et suivi-évaluation des programmes d'actions Directives Nitrites (arrêté interpréfectoral de bassin versant) : PAS FAIT EN TOTALITE, ZAC Oudon n'intègre pas les communes du 44 et du 35. - concertation formalisée sur les schémas départementaux d'adduction et d'assainissements : NON FAIT - modalités des accompagnements techniques et financiers des Conseils généraux : NON FAIT
F	F1	47	Disposition F-47 : Coordonner les politiques départementales de soutien cohésive pour le bassin versant de l'Oudon	ODG	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	
ENJEU F2 : Développer une stratégie de communication globale pour mobiliser les acteurs										
F	F2	48	Disposition F-48 : Partager la stratégie S.A.G.E avec les élus de territoire de l'Oudon	COM	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	Lettre aux élus non mise en place mis en ligne à l'été 2014
F	F2	49	Disposition F-49 : Mettre en place un site internet consacré et utile à tous les acteurs	COM-CSC	durée du S.A.G.E.	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	En 2017 il y a eu 4 676 utilisateurs. La fréquentation est en hausse de 31 % par rapport à 2016.
F	F2	50	Disposition F-50 : Intégrer à la cohérence de la communication sur le bassin	COM	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	engagée	engagée	généralisation progressive de l'usage du logo de la C.L.E. (soit directement, soit proche, cf. logo SY.M.B.O.L.P. ou programme Agréau Oudon)
F	F2	51	Disposition F-51 : Suivre et évaluer régulièrement et compléter le plan stratégique de l'Oudon	CSC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	demande des rapports annuels aux structures AEP tous les ans et calcul des indicateurs clés du S.A.G.E. notamment le taux d'auto-alimentation

**Annexe 5:
Programme de suivi complémentaire de la qualité de l'eau 2018**

	Conseil Départemental de Maine et Loire			Conseil Départemental de la Mayenne			Agence de l'eau Loire Bretagne - D.R.F.A.L.			ABS			SBO	
	Physico-chimie	Hydrobio	Physio	Physico-chimie	Hydrobio	Physio	Physico-chimie	Hydrobio	Physio	Physico-chimie	Hydrobio	Physio	Physico-chimie	Hydrobio
4130500				Page 8 J.M.M.J.S.N + 4 CH a	0	0	Page 12 + 8 chloro	0	Page 12 pr subst prio	0		0	0	
4131100				Page 12 + 8 CH a	0	1BG +1 IBD	0	0	0	0		0	0	Page 6 Fev,Avr,Jun, A.O, D
4131050				0	0	0	0	0	0	0		0	0	
4131200				Page 6 J.M.M.J.S.N + 4 CH b	0	0	Page 12 + 8 chloro	0	Page 12 pr subst prio	0		0	0	0 ?
4131300				Page 6 J.M.M.J.S.N + 4 CH a	0	0	Page 6 F.A.J.A.O.D	0	Page 7 Av, Mai, Jun, A, O, N, D	0		0	0	0
4131250				0	0	0	0	0	0	0		0	0	
4131400				Page 12 + 8 CH a	0	1BG + 1 IBD	0	0	0	0		0	0	Page 6 Fev,Avr,Jun, A.O, D
4131445				Page 12	0	1BG +1 IBD	Page 12	0	0	0		0	0	
4131455				Page 12	0	1BG +1 IBD	Page 12	0	0	0		0	0	
				0	0	0	0	0	0	0		0	0	
				Page 12	0	1BG +1 IBD	Page 12	0	0	0		0	0	
4131550				0	0	0	0	0	Page 12 pr subst prio	0		0	0	0 ?
4131500				Page 12	0	1BG +1 IBD	Page 12	0	0	0		0	0	Page 6 Fev,Avr,Jun, A.O, D
4131600				Page 12	1 IBD	0	0	0	0	0		0	0	
4132050				0	0	0	0	0	0	0		0	0	
4132000				0	0	0	Page 12 + 8 chloro	0	Page 12 pr subst prio per AELB Page 12 photo unit	0		0	0	Page 9 pr physio hors subst prio Av, Mai, Jun, Jul, Ao, S, O, N, D
4637001				0	0	0	0	0	0	0		0	0	
4637010				0	0	0	0	0	0	0		0	0	

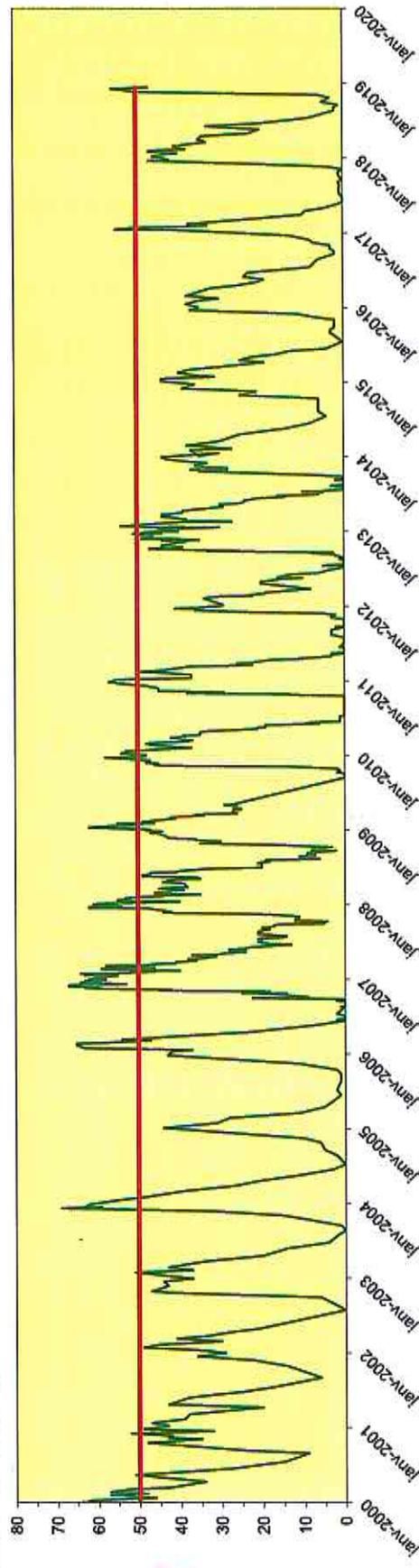
Annexe 7

Point sur la qualité de l'eau du bassin versant de l'Oudon

Source : ARS

Evolution des teneurs en nitrates de l'OUDON à SEGRE (en mg/l) 2000-2019

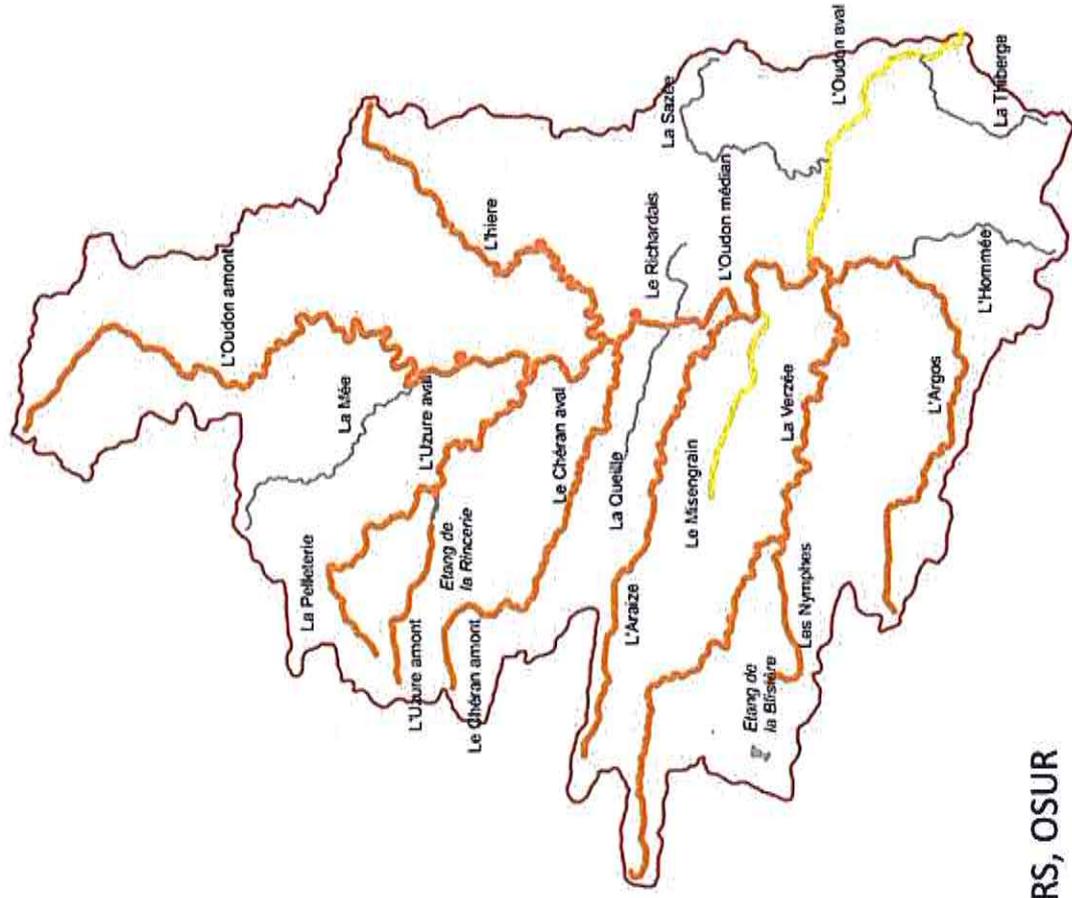
Les nitrates



Les nitrates

Années	Nb jours > 50 mg/l	limite
2005	0	18
2006	46	18
2007	91	18
2008	37	18
2009	4	18
2010	15	18
2011	10	18
2012	0	18
2013	21	18
2014	0	18
2015	0	18
2016	0	18
2017	16	18
2018	12	18

Qualité Seq-eau Nitrates 2014-2016



Sources : ARS, OSUR

Évolution nitrates des eaux souterraines

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
La Masuraie	DANS BV	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Marinaière	DANS BV	-	8,6	3,6	10	14,3	-	11,2	-	3,8	-	3,62	4,9
Chanteloup	DANS BV	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0
La Plaine	DANS BV	72,9	67,6	69,3	66,2	66	65,4	68,1	69	67,9	67,69	68,9	69,6
L'Eperonnière	DANS BV	63,5	60,8	62	62,3	63	64,2	55,8	67,9	58,84	57,41	57,6	54,5
Chaintres	DANS BV	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0
La Haie - Les Friches	DANS BV	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	1,9
Bon enfant	HORS BV	46,7	45,2	45,7	47,6	48	44,3	43,6	41,8	40,61	39,44	43,13	40,4
La Jordonnaière	DANS BV	0	-	0	-	0	-	0	-	-	-	-	-
Les Fauvières	DANS BV	45,7	46,1	45,7	43,8	48,8	38,9	43,2	43,1	41,85	46,22	44,7	44,1
Challonge	DANS BV	43,5	32,6	-	35,5	48,5	45	60,2	54,8	45,8	45,13	37,7	47,9

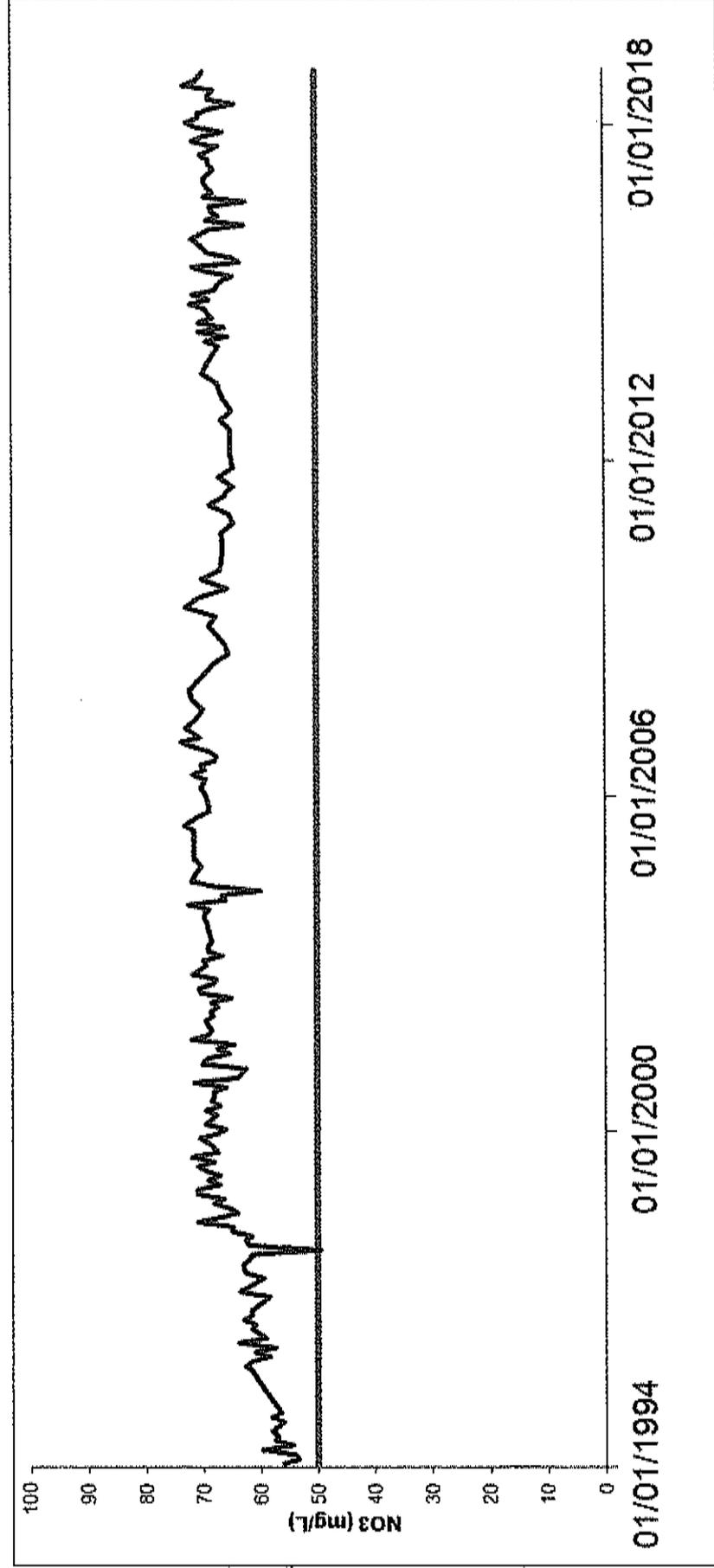
Concentration	Classe
C=0	Aucun
C<20	Faible
20<C<40	Moyen
40<C<70	Fort
C>70	Très fort
-	Pas de données

Moyenne des concentrations en nitrates sur 1 an

Source : ARS

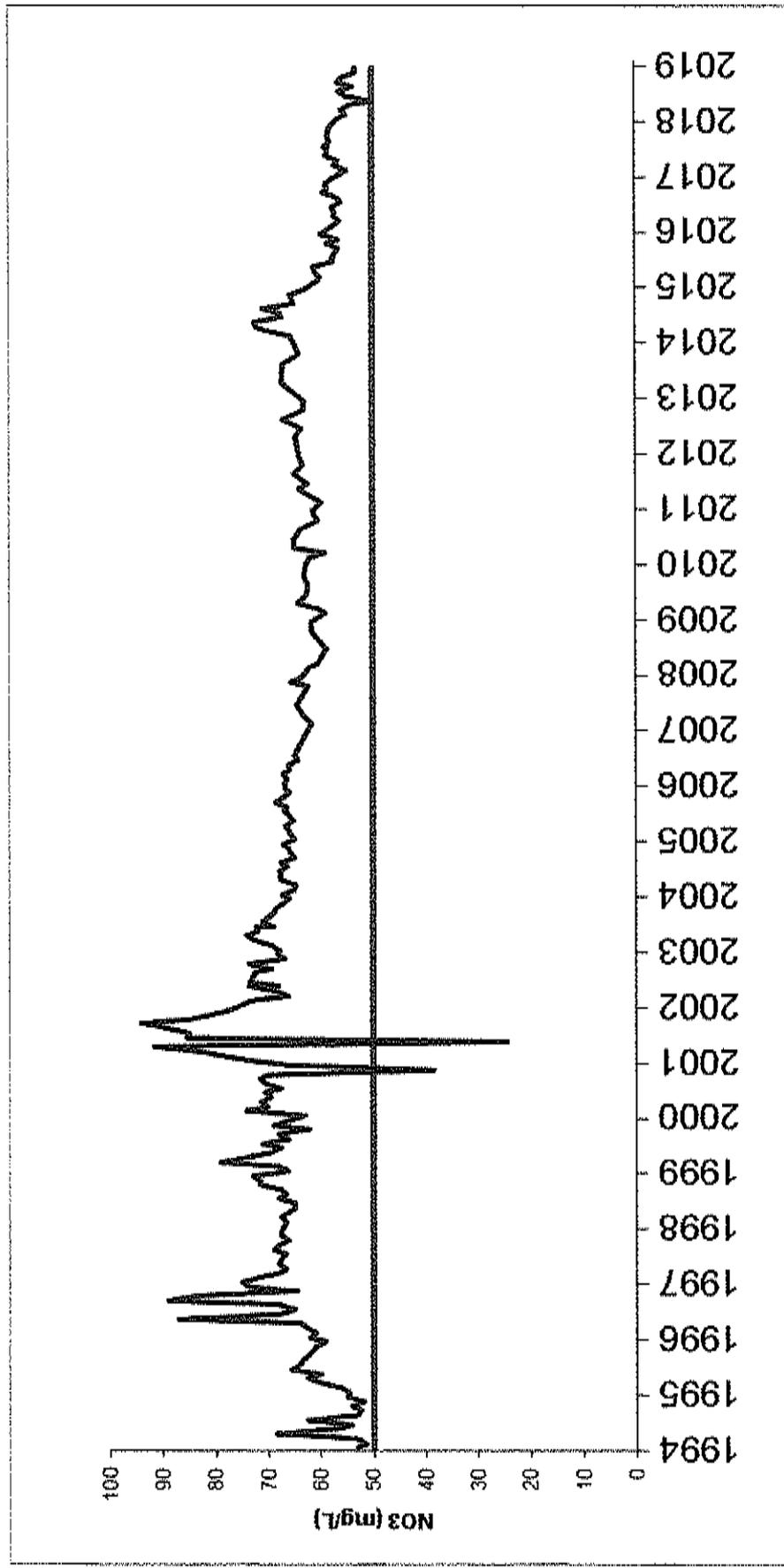
Évolution nitrates captage de la Plaine (Château-Gontier)

Source : ARS



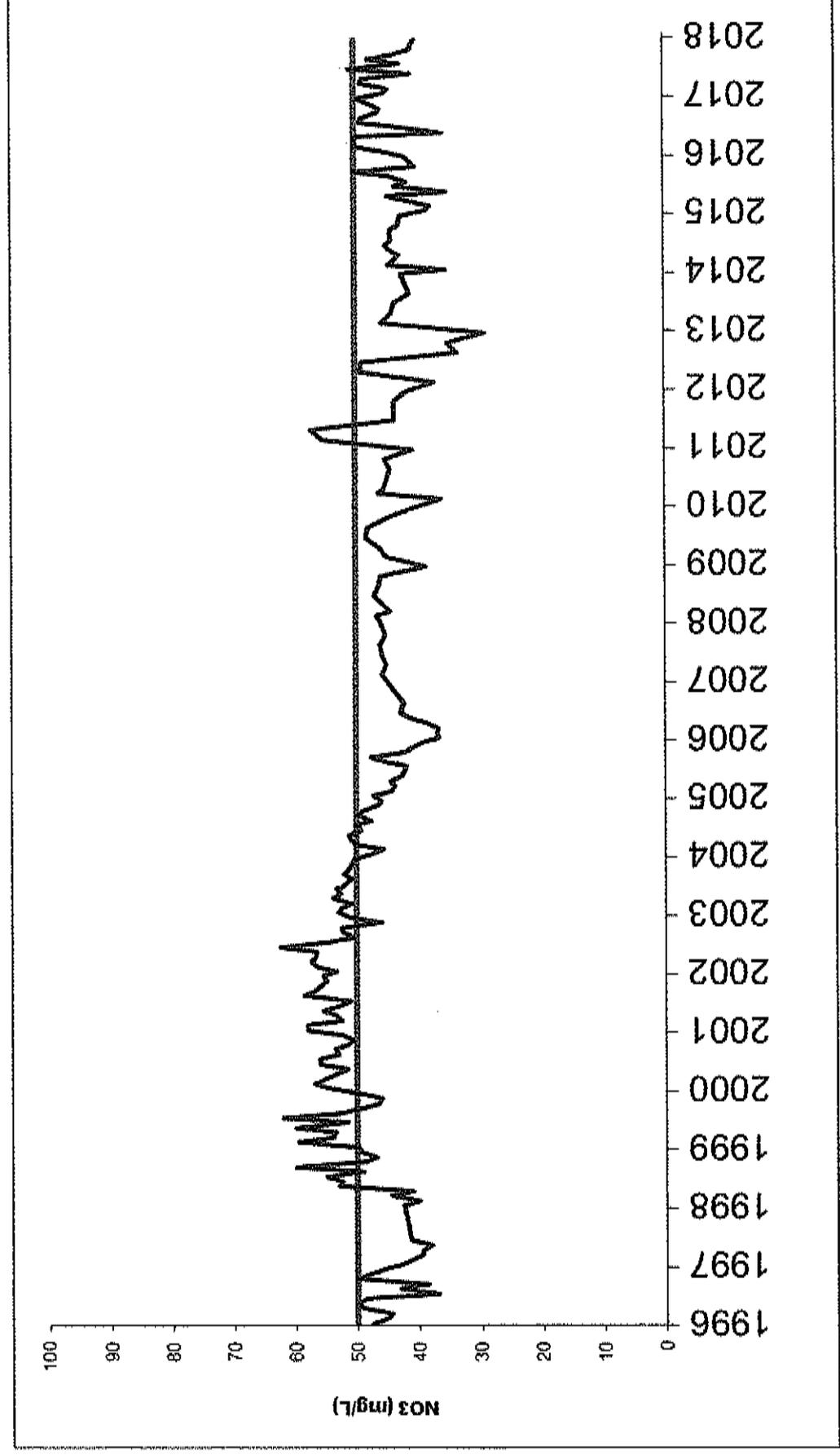
Évolution nitrates captage de l'Eperonnière (Livré la Touche)

Source : ARS



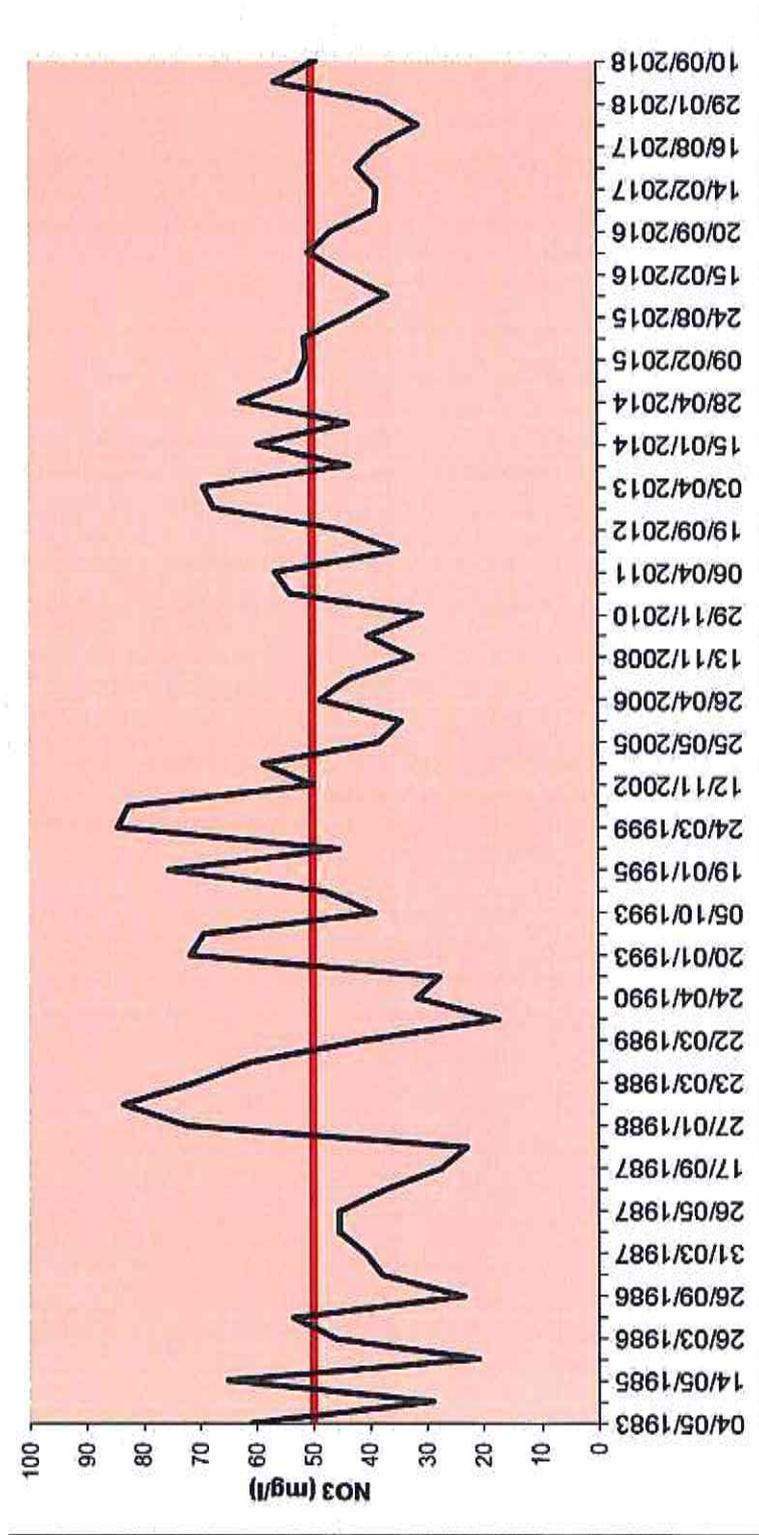
Évolution nitrates captage des Fauvières (St Cyr le Gravelais)

Source : ARS



Évolution nitrates captage des Challonges (St Cyr le Gravelais)

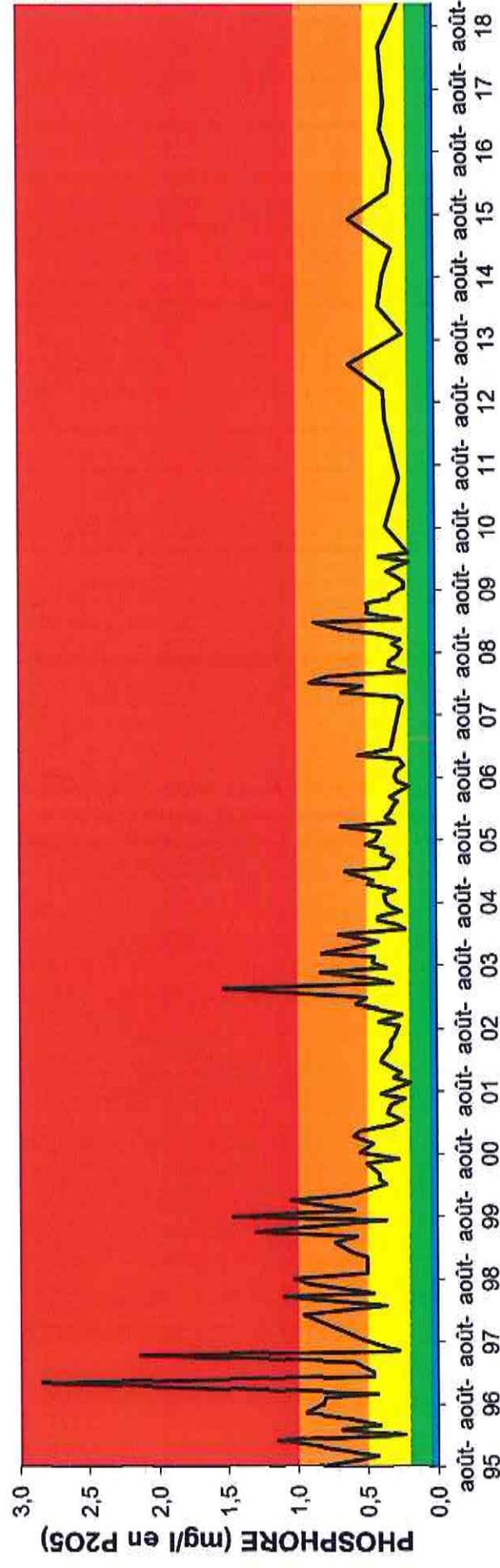
Source : ARS



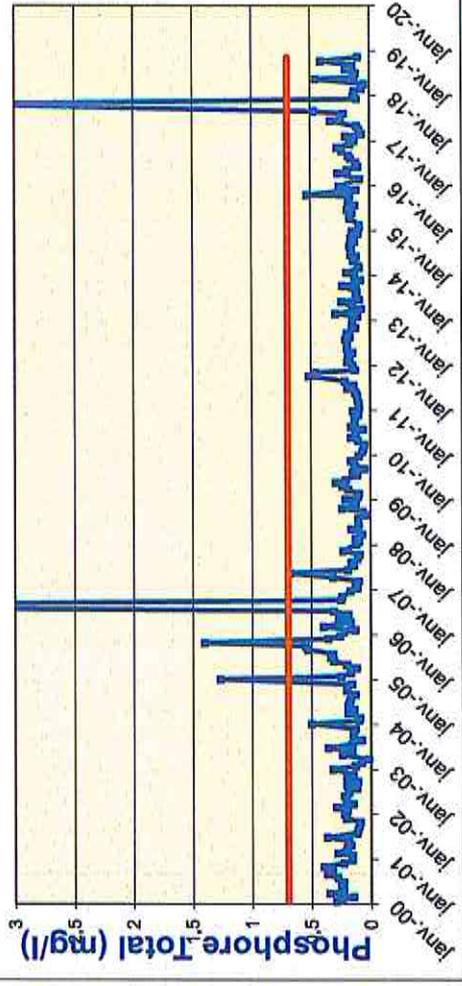
Le phosphore

Source : ARS

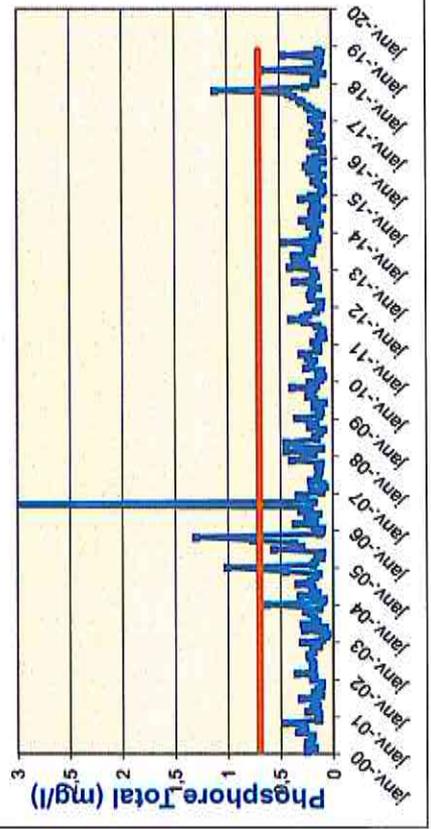
EVOLUTION DE LA TENEUR EN PHOSPHORE TOTAL DANS L'OUDON A SEGRE (1995-2018)



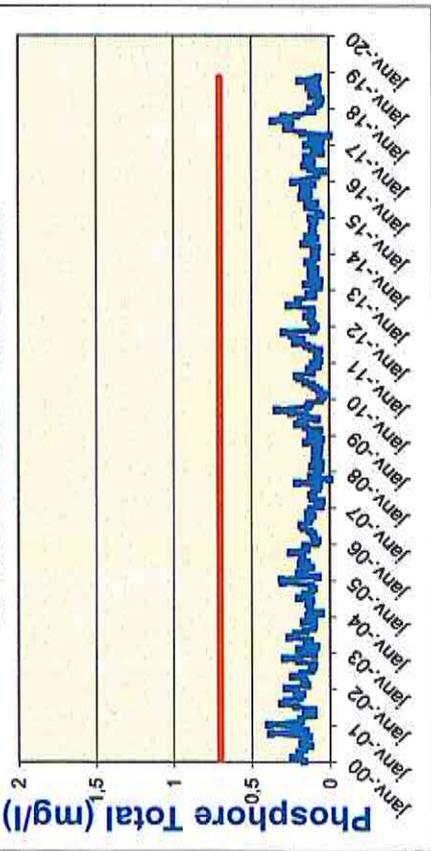
Evolution des teneurs en phosphore de l'HIERE



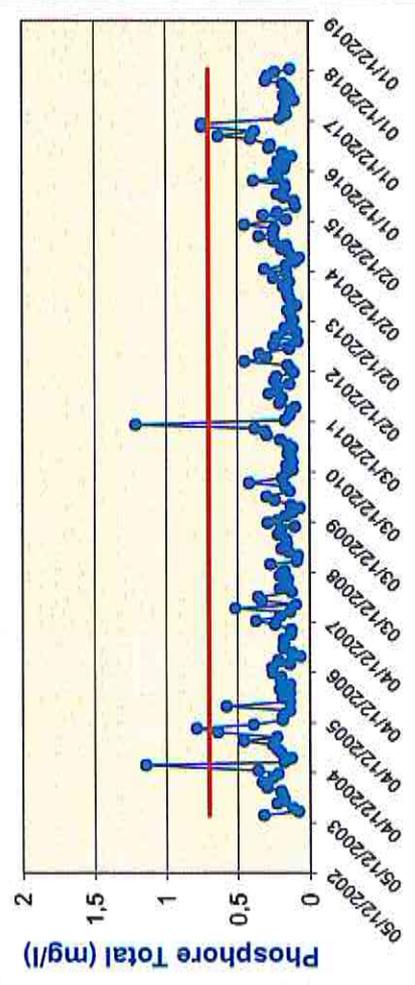
Evolution des teneurs en phosphore de l'UZURE



Evolution des teneurs en phosphore de l'OUDON à COSSE LE VIVIEN

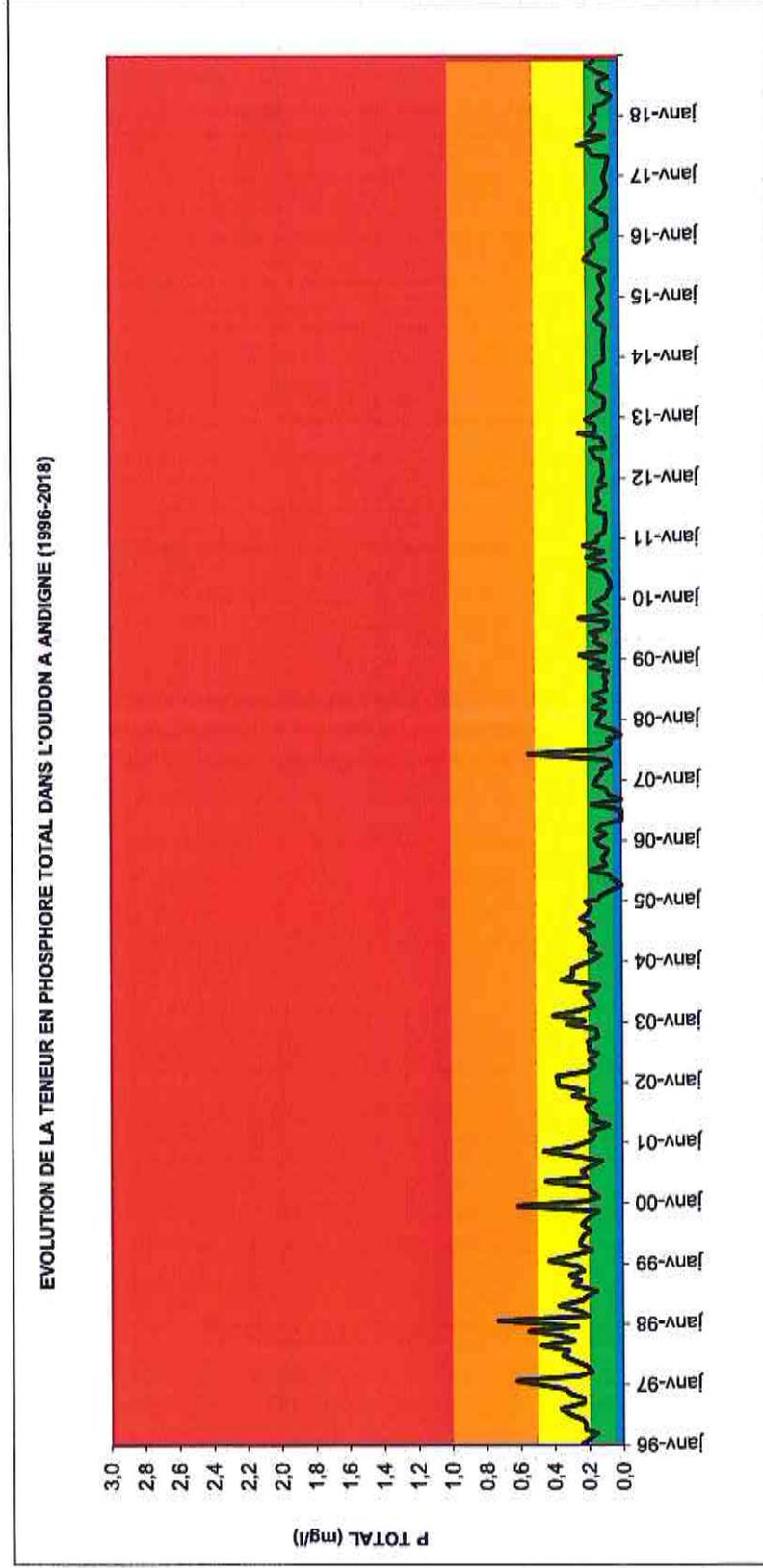


Evolution des teneurs en phosphore de l'OUDON à CHATELAIS



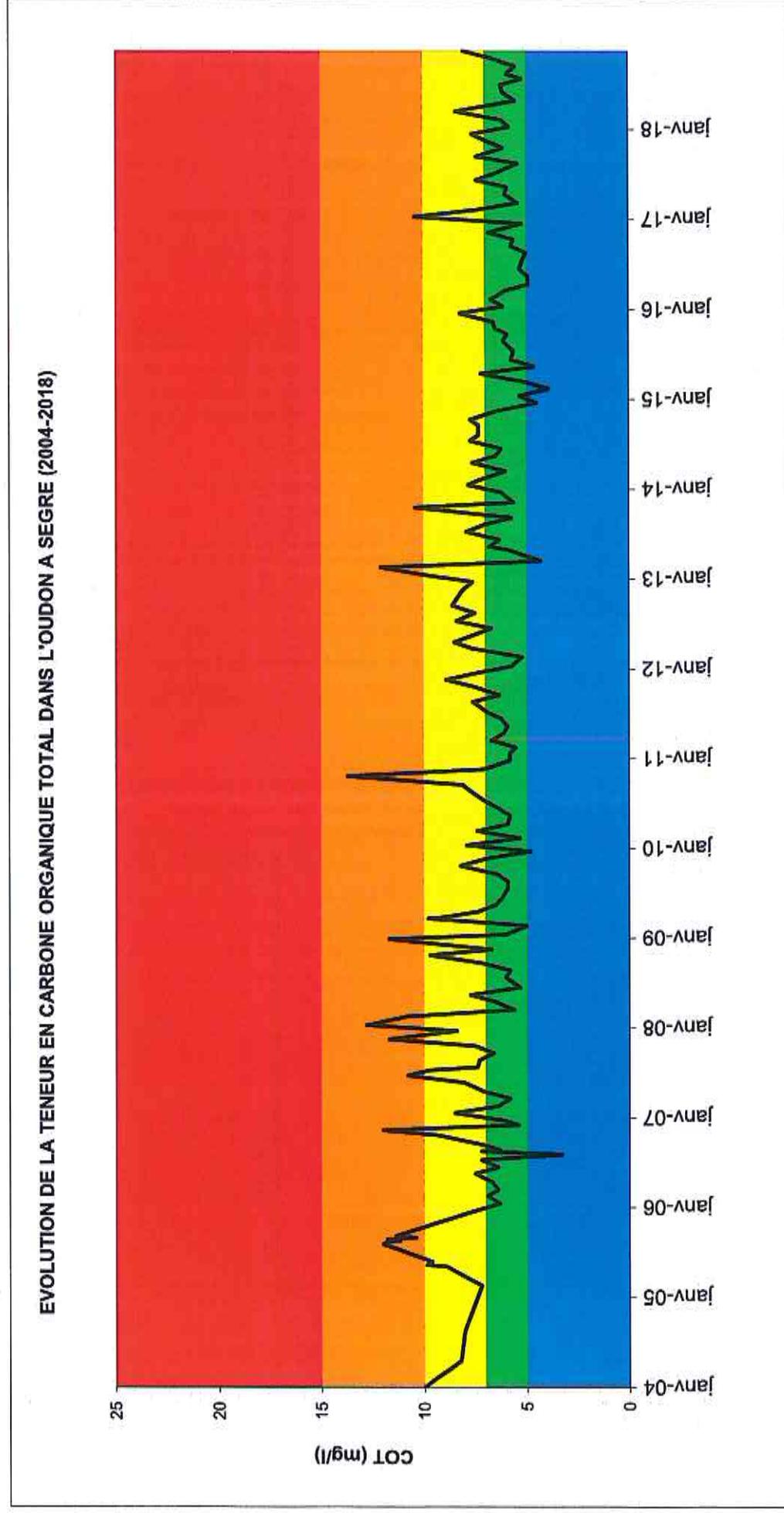
Source : OSUR

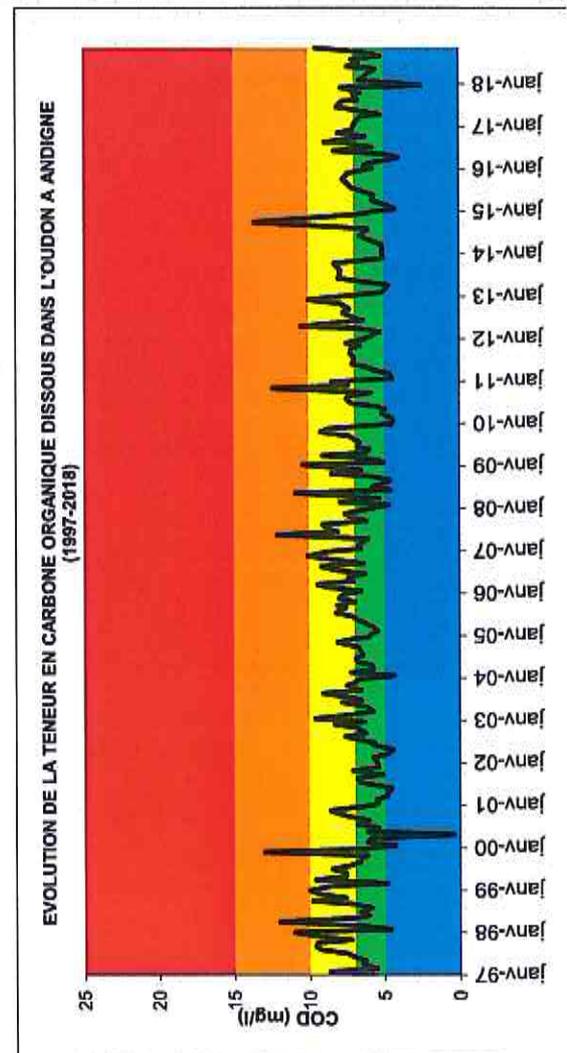
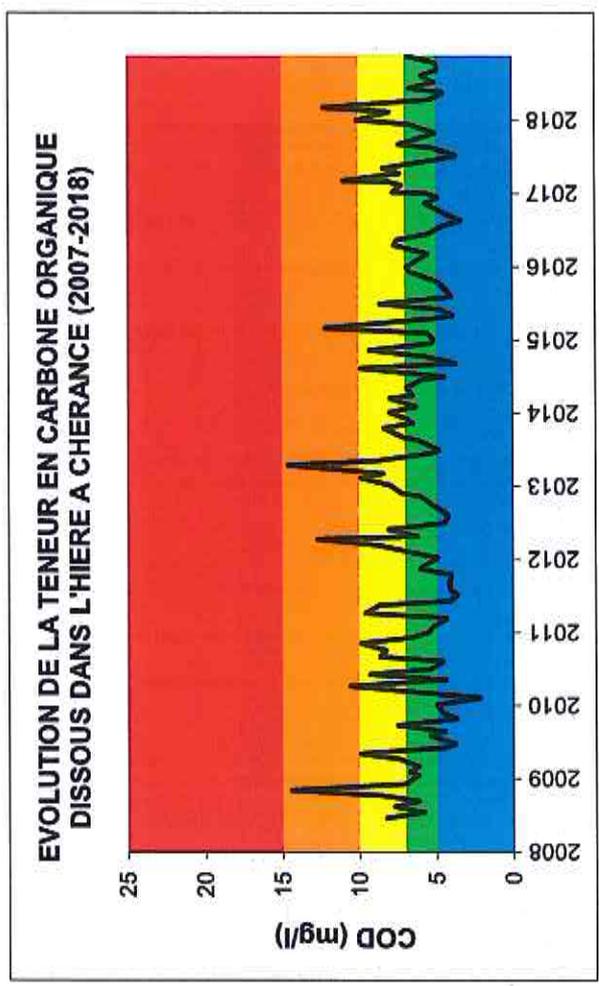
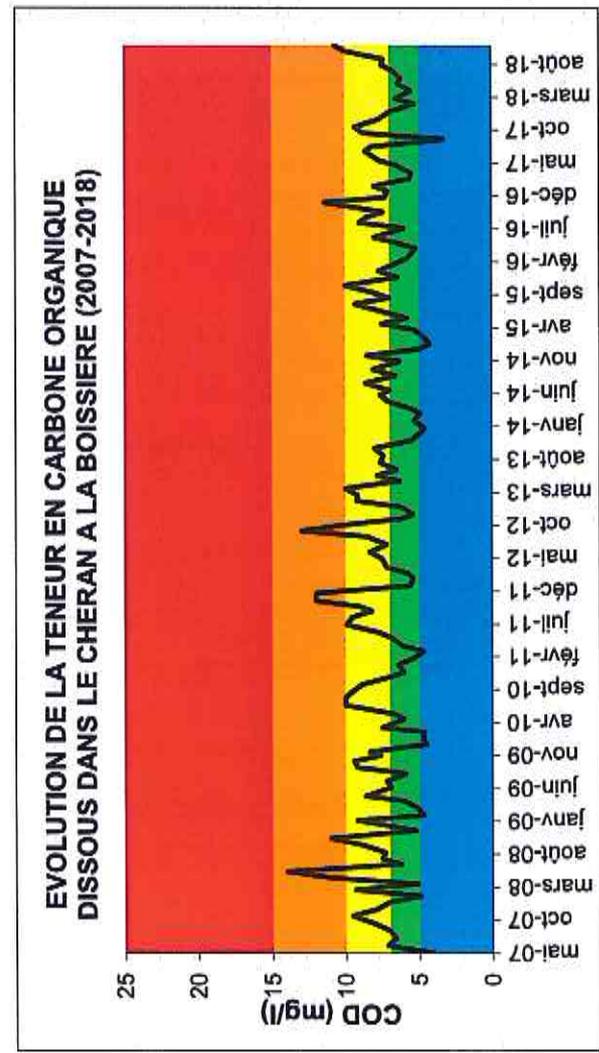
Source : OSUR



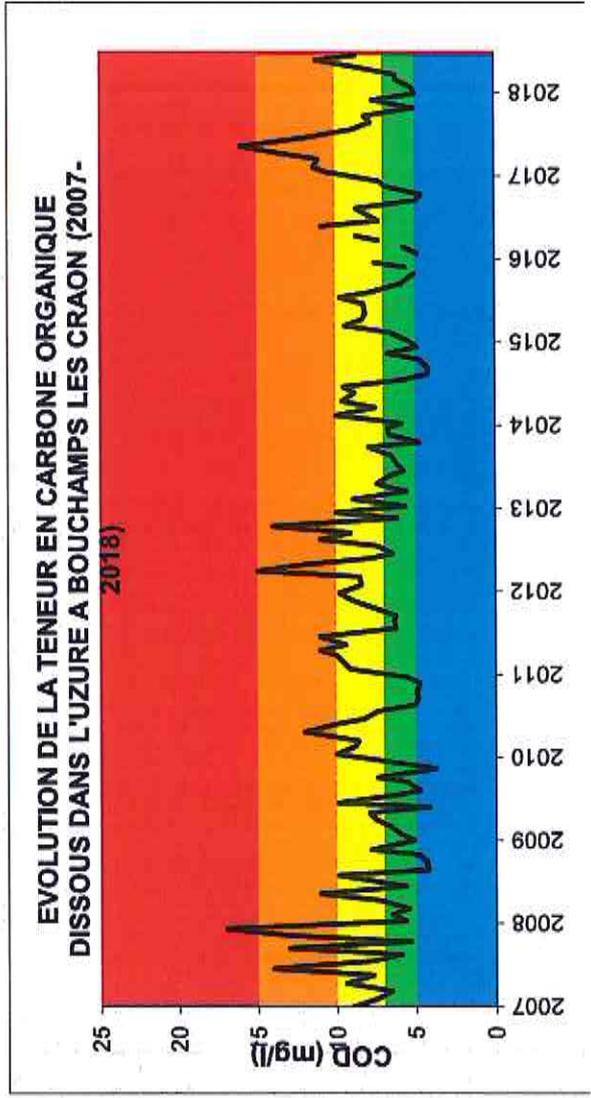
Les matières organiques et oxydables

Source : ARS



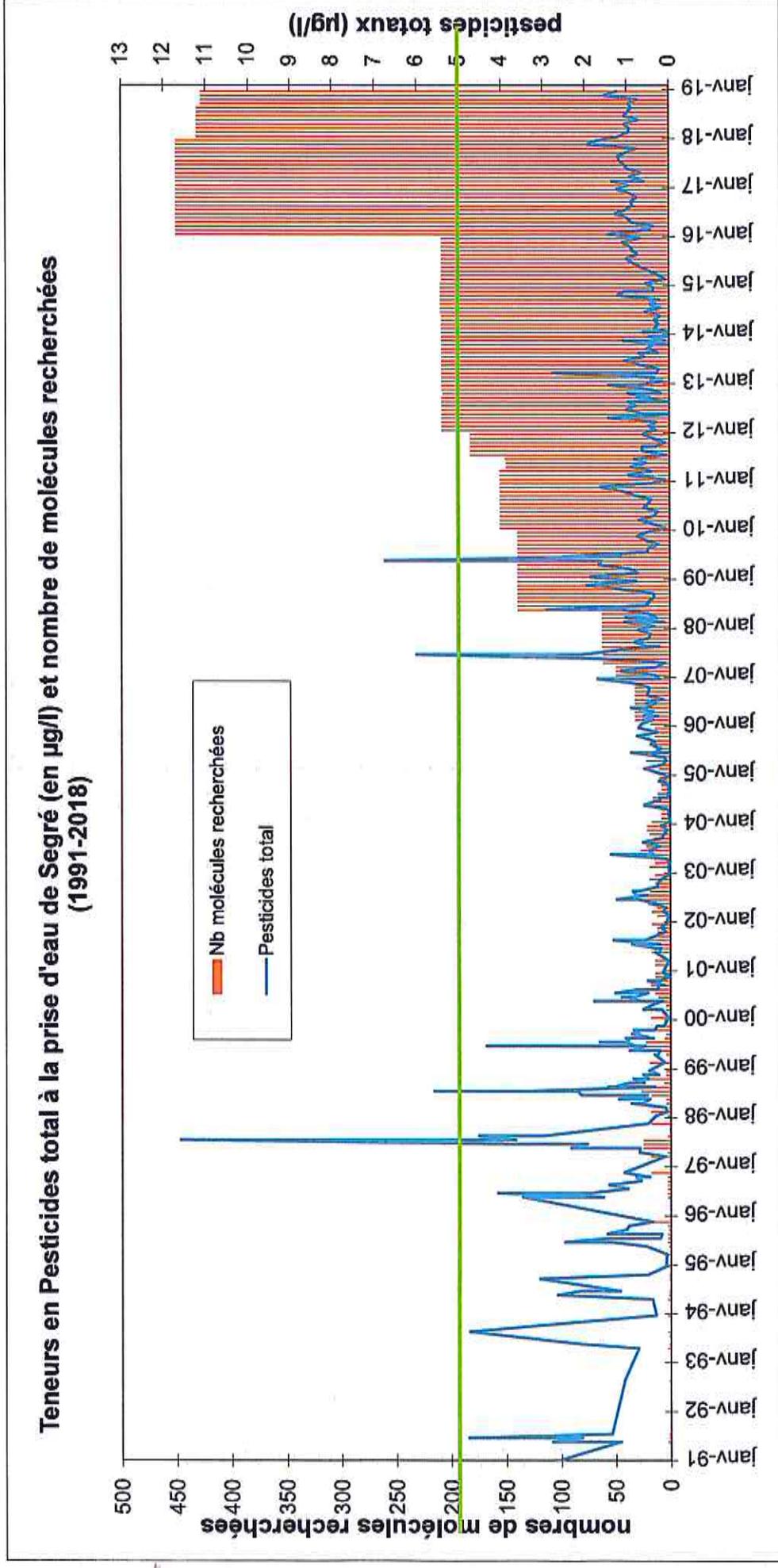


Source : OSUR



Les produits phytosanitaires

Source : ARS



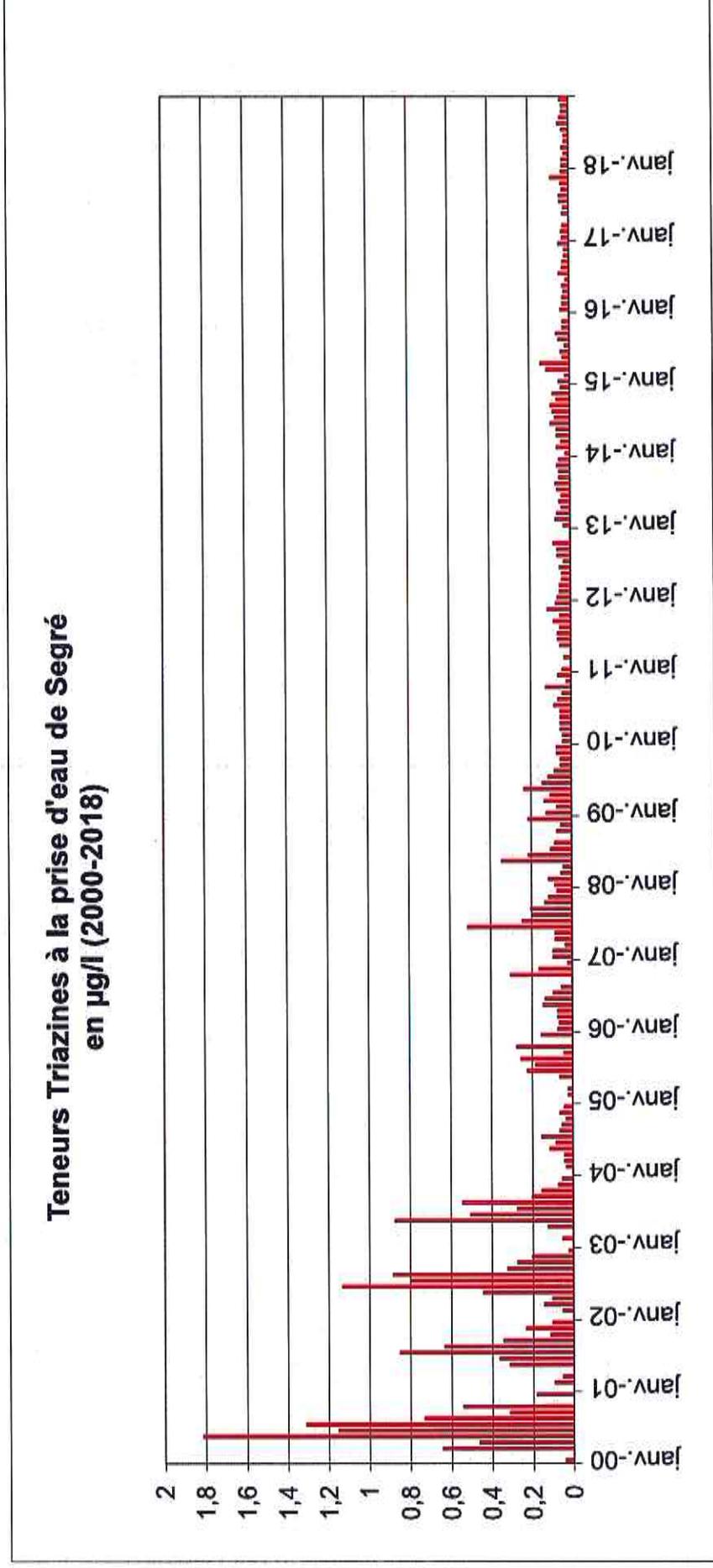
seuil max Pesticides totaux

norme eau brute = 5 µg/l

Données ARS

Les produits phytosanitaires

Source : ARS

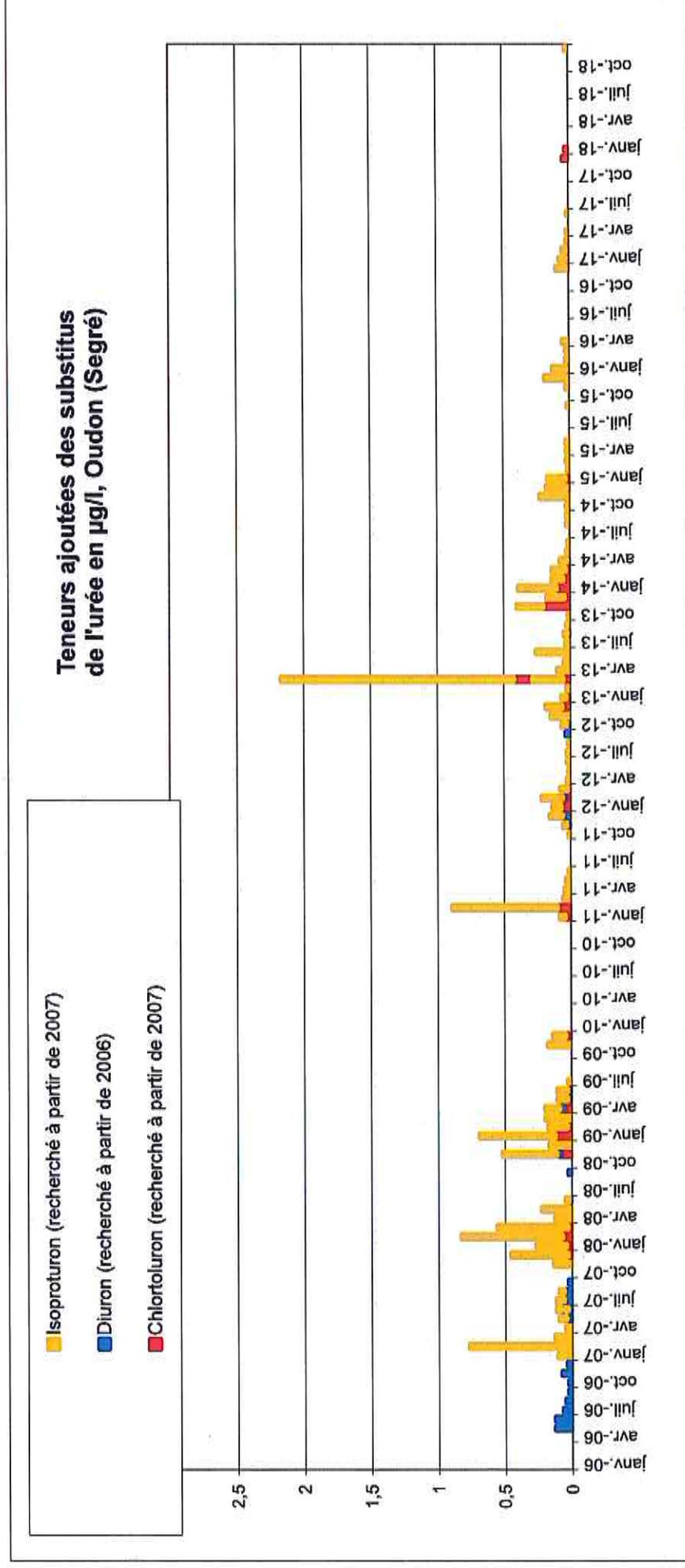


seuil max par substance :

eau distribuée = 0,10 µg/l eau brute = 2 µg/l

Les produits phytosanitaires

Source : ARS



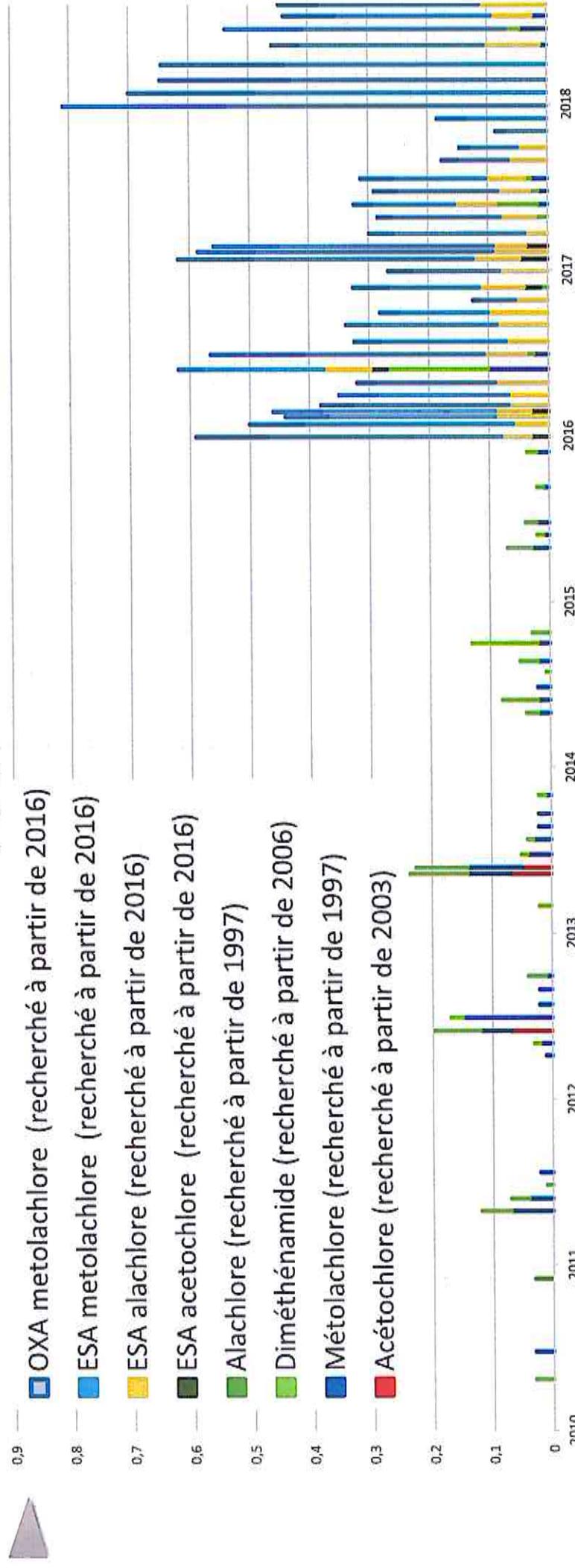
seuil max par substance :

eau distribuée = 0,10 µg/l eau brute = 2 µg/l

Les produits phytosanitaires

Source : ARS

Teneurs ajoutées en amides en µg/l,
Oudon (Segré), 2010-2018

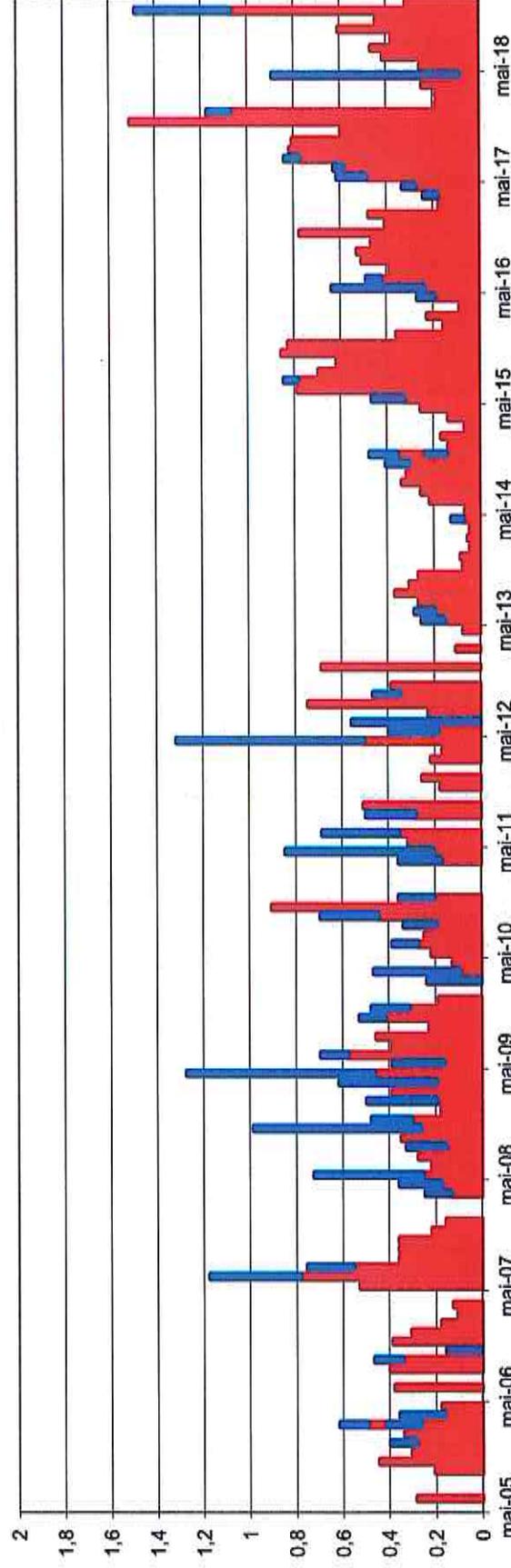


seuil max par substance : eau distribuée = 0,10 µg/l eau brute = 2 µg/l

Source : ARS

Les produits phytosanitaires

Teneurs ajoutées en µg/l en glyphosate et en sa molécule de dégradation (AMPA), période 2005-2018, Oudon (Segré) recherché à partir de 2003

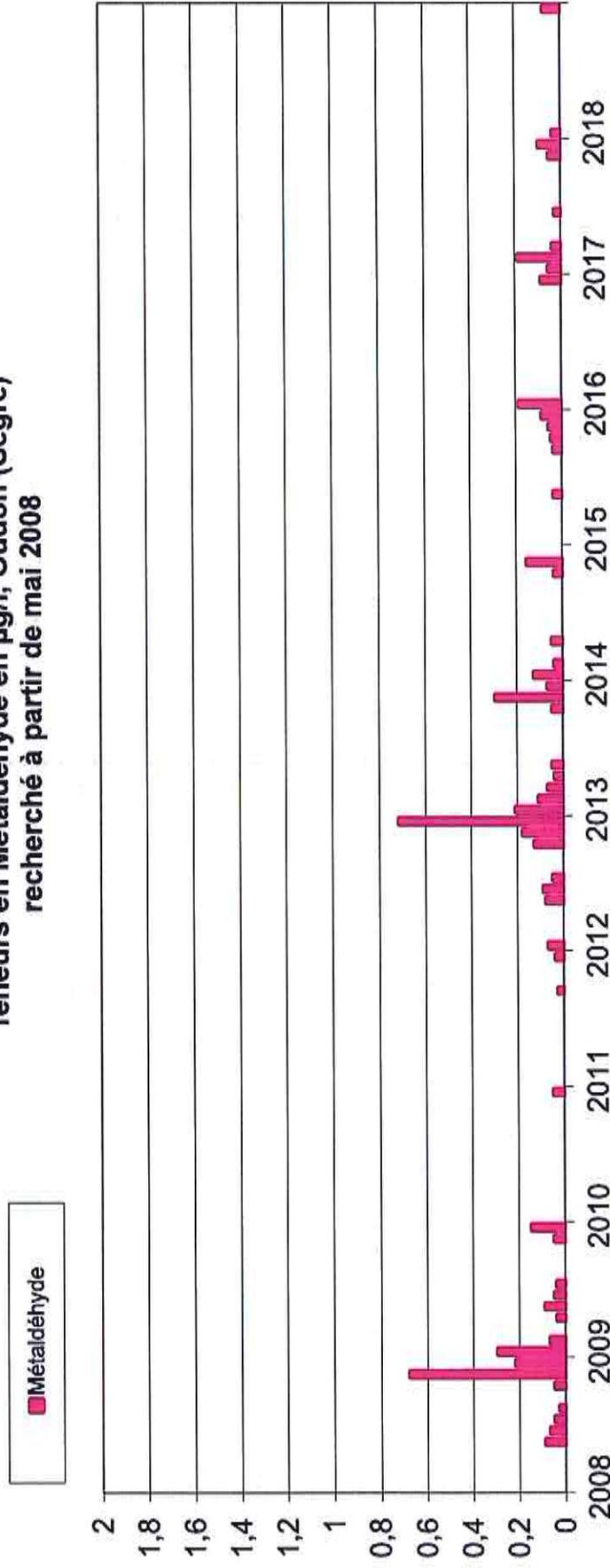


seuil max par substance : eau distribuée = 0,10 µg/l eau brute = 2 µg/l

Les produits phytosanitaires

Source : ARS

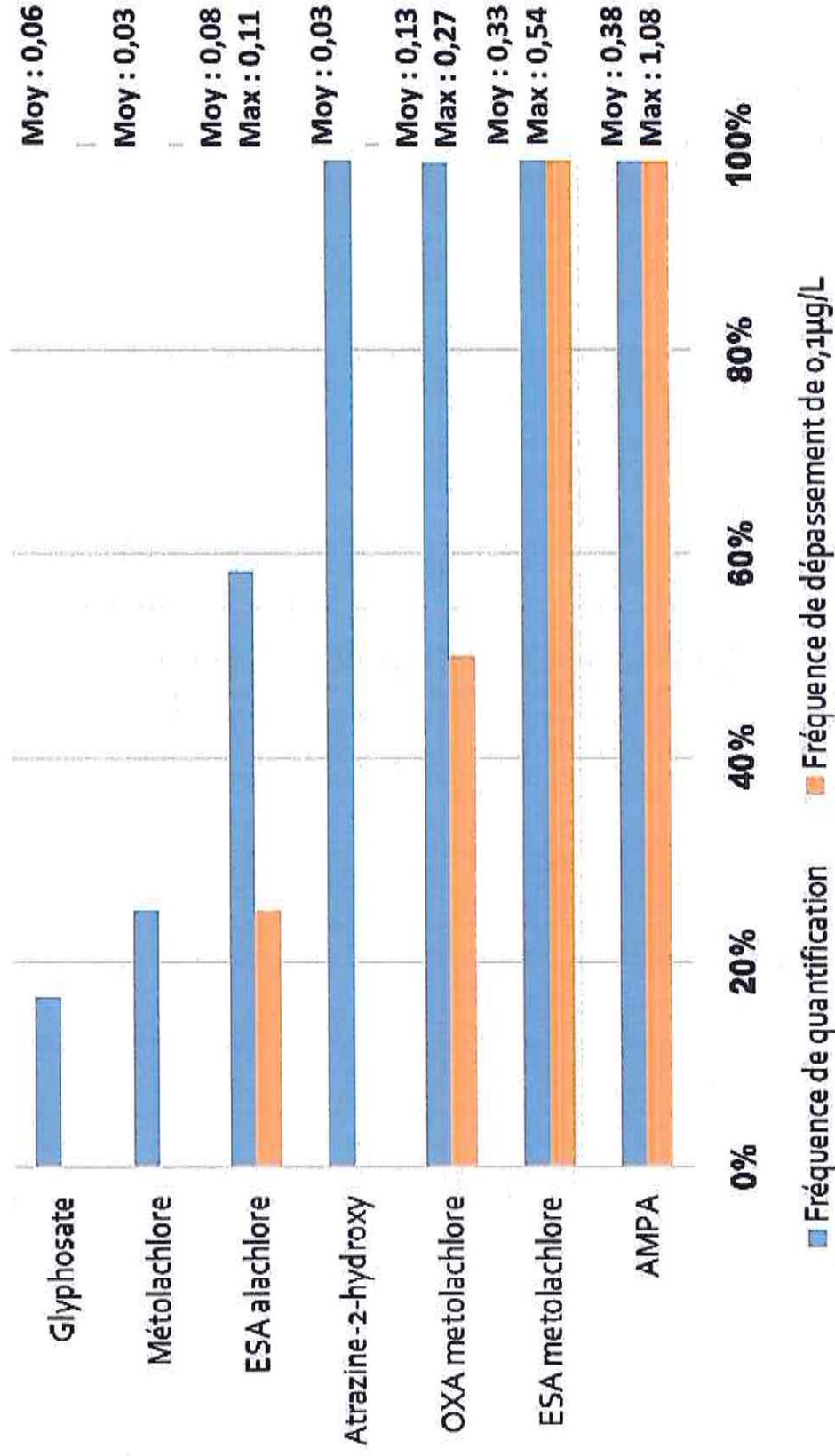
Teneurs en Métaldéhyde en $\mu\text{g/l}$, Oudon (Segré)
recherché à partir de mai 2008



seuil max par substance : eau distribuée = 0,10 $\mu\text{g/l}$ eau brute = 2 $\mu\text{g/l}$

Les produits phytosanitaires

Les molécules les plus fréquemment quantifiées



Les produits phytosanitaires Évolution qualité des eaux souterraines

		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		
		C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	
La Masurale	CHAZE HENRY			0																0,03	ESA mecalachl et alachl	0,047	ESA azoxione et mecalachlore	0,021	ESA mecalachlore	
La Marinière	CHAZE HENRY			0,08	Isop	0,11	Isop	0,08	Isop	0,06	Isop			0,07	Isop, Atraz	0,09	Meta*	0,10	Isop, Ampa, Meta, Atraz	0,04	Meta*	0,15	Boscalid Iso Meta	0,12	Imida Meta Isop	
Chenteloup	CHEMAZE																			0					0	
La Plaine	BAZOUGES					0,1	Atraz			0,09	Atraz			0,11	Atraz			0,06	Atraz			0,03	Atraz			
L'Eperonnrière	LIVRE-LA-TOUCHE			0,05	Atraz			0				Gly				0,02				0						
Chaintres	BALLOTS			0,08	Isop			0,05	Isop							0,03	Isop			0,09	bromacil, Isoproturon					
La Haie - Les Friches	COSSE LE VIVIEN																									
Bon enfant	AHUILLE																									
La Jordonnière	ST CYR LE GRAVELAIS																									
Les Fauvières	ST CYR LE GRAVELAIS			0,04	Atraz			0,11	Atraz, Ampa			0,04	Atraz			0,03	Atraz			0,02	Atraz		0,025	Bifenox		
Challonge	ST CYR LE GRAVELAIS			0,03	Atraz			0				0				0				0				0,09	Atraz	
Les Thuyas	VRITZ			0,39		0,4	Ampa, Simaz, Atraz	0,25	Atraz, Simaz	0,22	Atraz, Simaz	0,22	Atraz, Simaz	0,19	Atraz, Simaz	0,16	Atraz, Simaz, Hexa	0,18	Atraz, Simaz							
La Thyonnrière	LOIRON																									
Les Germenières	ST PIERRE LA COUR																									
Kiriale F2	VRITZ					0,14	Meta, Atraz	0,12	Atraz	0,14	Atraz	0,21	Atraz, Meta	0,15	Atraz, Meta	0,06	Atraz	0,18	Atraz, Ampa							
Kiriale F1	VRITZ			0,23	Atraz	0,26	Atraz	0,2	Atraz	0,18	Atraz, Simaz	0,15	Atraz	0,09	Atraz	0,15	Atraz									

Concentration	Classe
C<0,02	Aucun
0,02<C<0,1	Faible
0,1<C<1	Moyen
1<C<5	Fort
C>5	Très fort
-	Pas de données

- Atraz
- Isop
- Simaz
- Ampa
- Gly
- Meta
- Hexa
- Atrazine et dérivés
- Isoproturon et dérivés
- Simazine
- Ampa
- Glyphosate
- Métaldéhyde
- Héxazinone

* seul résidu analysé

Source : ARS

Moyenne des concentration en pesticides

Annexe 8 : tableaux financiers des contrats mis en œuvre sur le bassin versant de l'Oudon

LE CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES 2014-2018 (EXTRAIT)

ANNEXE 2

GLOBAL		Subvention agence			Echéancier d'engagement (€ TTC)				
Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2014	2015	2016	2017	2018
Restauration berges et ripisylve	892 500 €	892 500 €	50%	446 250 €	76 750 €	111 750 €	106 750 €	54 250 €	96 750 €
Entretien berges et ripisylve	450 000 €	450 000 €	35%	157 500 €	19 600 €	37 100 €	35 350 €	31 850 €	33 600 €
Gestion des plantes envahissantes	225 000 €	225 000 €	35%	78 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €
Restauration lit mineur	950 000 €	950 000 €	50%	475 000 €	65 000 €	132 500 €	92 500 €	97 500 €	87 500 €
Continuité	195 000 €	195 000 €	50%	97 500 €	12 500 €	12 500 €	10 000 €	42 500 €	20 000 €
Restauration de ZH	345 000 €	345 000 €	50%	172 500 €	8 000 €	30 500 €	50 500 €	53 000 €	30 500 €
Entretien de ZH	190 000 €	190 000 €	35%	66 500 €	7 350 €	16 100 €	16 100 €	7 350 €	19 600 €
Plan de gestion de ZH	15 000 €	15 000 €	50%	7 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Postes de technicien	1 107 500 €	1 107 500 €	50%	553 750 €	2 750 €	137 750 €	137 750 €	137 750 €	137 750 €
Communication	67 000 €	67 000 €	50%	33 500 €	9 500 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Etudes	345 000 €	345 000 €	70%	241 500 €	105 000 €	38 500 €	31 500 €	7 000 €	59 500 €
Suivis	99 000 €	99 000 €	50%	49 500 €	10 000 €	8 500 €	12 500 €	7 500 €	11 000 €
TOTAL	4 881 000 €	4 881 000 €		2 379 750 €	333 700 €	548 450 €	516 200 €	461 950 €	519 450 €

Les actions pour la restauration et l'entretien des zones humides au droit de la section domaniale de l'Oudon (estimées respectivement à 100 000€ et 25 000€) sont intégrées dans ce tableau prévisionnel global : elles feront l'objet d'un avenant ultérieurement pour leur réalisation par le Département de Maine-et-Loire.

LE CONTRAT TERRITORIAL POLLUTIONS DIFFUSES 2014-2019 (EXTRAIT)

Annexe 4 : Plan de financement et échéancier du programme d'actions

N°	Ech	Nom de l'action	Coût total	2015	2016	2017	2018	2019	AESB		Département de Mayenne		Département de Maine-et-Loire*			Aide Région	Participation possible des agriculteurs	Maître d'ouvrage	
									Montant éligible	Taux	Montant aide	Aide possible	Montant éligible	Aide pressentie	Aide possible				Montant éligible
A_01	BVO	Faire vivre la charte des producteurs	10 000	5 000			5 000		10 000 €	50%	5 000 €	X	5 000 €	X			X	SYMBO.L.I.P.	
A_02	BVO	Formation des agents prescripteurs	75 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000 €	33%	26 250 €	X	37 500 €	X				SYMBO.L.I.P.	
A_03	AAS	Diagnostique conseils ciblés	280 000	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000 €	70%	196 000 €	X	224 000 €	X	X	280 000 €	X	SYMBO.L.I.P.	
A_04	AA	Diagnostique conseils globaux	50 000		12 500	25 000	6 250	6 250	50 000 €	70%	35 000 €	X	50 000 €	X				SYMBO.L.I.P.	
A_04	AAS	Diagnostique conseils pour le changement de système	30 000	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	30 000 €	70%	21 000 €	X	24 000 €	X	X	30 000 €	X	SYMBO.L.I.P.	
A_06	AAS	Accompagnements spécifiques	260 000	48 000	58 000	48 000	58 000	48 000	260 000 €	90%	234 000 €	X	208 000 €	X			X	SYMBO.L.I.P.	
A_07	BVO	Formation des agriculteurs	450 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	450 000 €	50%	225 000 €							VVEA	
A_08	BVO	Promotion des aides mobilisables à l'échelle de l'exploitation	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000 €	50%	5 000 €	X	5 000 €		X	10 000 €		SYMBO.L.I.P.	
A_09	BVO	Plan de communication collectif	60 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	60 000 €	50%	30 000 €	X	30 000 €	X			X	SYMBO.L.I.P.	
A_10	BVO	Lecture agricole de l'Oudon	125 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000 €	50%	62 500 €	X	62 500 €	X	X	125 000 €	X	SYMBO.L.I.P.	
A_11	BVO	Événement apprenant de l'Oudon	40 000		10 000	10 000	10 000	10 000	40 000 €	50%	20 000 €	X	20 000 €		X	40 000 €		SYMBO.L.I.P.	
A_12	BVO	Diagnostic d'opportunité de développement de l'agriculture biologique	26 000	26 000					26 000 €	70%	18 200 €	X	13 000 €	X			X	SYMBO.L.I.P.	
A_13	BVO	Prospective eau et agriculture sur le bassin versant de l'Oudon à l'horizon 2030	10 000		5 000			5 000	10 000 €	70%	7 000 €	X	5 000 €				X	SYMBO.L.I.P.	
A_14	SBV	Création de zones tampons	30 000				15 000	15 000	30 000 €	40%	12 000 €	X	15 000 €				X	SYMBO.L.I.P.	
NA_01	BVO	Poursuite la charte "11rénier au naturel"	75 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000 €	50%	37 500 €	X	37 500 €	X			X	SYMBO.L.I.P.	
NA_02	BVO	Démarche vers les GSI concernant la vente des phyto	3 000			3 000			3 000 €	50%	1 500 €	X	1 500 €	X			X	SYMBO.L.I.P.	
NA_03	BVO	Diagnostic et plan de gestion des espaces publics R	30 000	6 000	12 000				30 000 €	50%	15 000 €							Autres collectivités	
NA_04	BVO	Plan de désherbage simplifié pour les pelées communes	0						0 €	50%	0 €	X	0 €	X			X	SYMBO.L.I.P.	
NA_05	BVO	Démarche pour réduire l'usage des phyto dans les cimetières et terrains sportifs	2 000		1 000		1 000		2 000 €	50%	1 000 €	X	1 000 €	X			X	SYMBO.L.I.P.	
NA_06	BVO	Fermiers groupés certiphyto	0						0 €	50%	0 €	X	0 €	X				SYMBO.L.I.P.	
NA_07	COUL	Aider à l'acquisition de matériel de désherbage alternatif	182 000	63 000	65 000	54 000			182 000 €	50%	91 000 €						X	Autres collectivités	
NA_08	BVO	Charte communale	0						0 €	50%	0 €							SYMBO.L.I.P.	
NA_09	COUL	Communiquer sur les actions de réduction d'usage des phyto des collectivités	14 000	13 000	1 000				14 000 €	50%	7 000 €						X	Autres collectivités	
NA_10	COUL	Gestion des espaces publics	33 000	15 000				18 000	33 000 €	35%	11 550 €							Autres collectivités	
NA_11	BVO	Démarche vers les artisans et les entreprises paysannes	3 000		3 000				3 000 €	50%	1 500 €	X	1 500 €	X				SYMBO.L.I.P.	
T_01	BVO	Suivi complémentaire de la qualité de l'eau	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000 €	50%	25 000 €	X	25 000 €				X	SYMBO.L.I.P.	
T_02	BVO	Formation des élus sur les enjeux du bassin versant	9 000	3 000		3 000		3 000	9 000 €	33%	3 150 €	X	4 500 €	X			X	SYMBO.L.I.P.	
T_03	AAS	Acquisition foncières stratégiques								50%					X**		X	Autres collectivités	
T_04	BVO	Coordination des actions en faveur du bocage	0						0 €	40%	0 €	X	0 €					SYMBO.L.I.P.	
T_05	AA	Etude de périmètre captage souterrain piscicole	30 000		10 000	10 000	10 000		30 000 €	70%	21 000 €	X	35 000 €	X				SYMBO.L.I.P.	
T_06	BVO	Animation du programme d'actions	150 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	500 000 €	50%	250 000 €	X	215 000 €	X				SYMBO.L.I.P.	
T_07	BVO	Suivi et évaluation du programme d'actions	30 000					30 000	30 000 €	70%	21 000 €	X	15 000 €		X	30 000 €		X	SYMBO.L.I.P.

2 417 000
2 417 000
1 015 000
253 250
375 000
31 500

BVO Bassin versant de l'Oudon
 AAS Aire d'alimentation du captage de Segré
 AA Aire d'alimentation de captage souterrain
 COUL Commune ou communauté de communes
 SBV Sous bassin à identifier au cours du programme d'actions

* Échéancier inconnu pour 2 actions d'un montant de 22 000 €

** montants prévisionnels non garantis selon les règles de Conseil Général de Maine-et-Loire en vigueur en 2015
 ** si les parcelles sont dans un ENS avec un plan de gestion : aides possibles

LE CONTRAT RÉGIONAL DE BASSIN VERSANT 2016-2018 (EXTRAIT)

Enjeu du S.A.G.E.	N° fiche	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif total H.T. ou T.T.C. initial	2016	2017	2018	% Région	montant aide	Ingenierie locale	% Agence de l'Eau	% Dépts	% autres	
Enjeu F-Actions transversales	F-3 A O U F E C R B V Améliorer, maintenir et développer				170 000	110 000	107 000	117 000		18 000	0			
	F-1	Animation de la C.L.E., évaluation du S.A.G.E. et coordination du C.R.B.V.	SYMBOLIP (C.L.E.)	210 000	80 000	80 000	80 000	80%	96 000	0	80%			
	F-2	Communication dans le cadre du S.A.G.E	SYMBOLIP (C.L.E.)	15 000	5 000	5 000	5 000	80%	6 000	0	80%			
	F-3	Réseau complémentaire de suivi de la qualité de l'eau	SYMBOLIP	50 000	20 000	20 000	10 000	80%	15 000	0	80%			
	F-4	Suivi de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux superficielles	Département 51	65 000	21 000	22 000	22 000	80%	19 500	0	80%			
Enjeu B - Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques - Enjeu C - reconnaître et gérer les zones humides, le bocage	Objectif B2 : restaurer la continuité écologique et le fonctionnement hydrologique des cours d'eau				820 000	67 800	462 500	428 000		184 400	7 400			
	B2-1	Restauration de la continuité écologique	S.B.O.N.	550 000		275 000	275 000	10%	55 000	2 750	50%	20%		
	B2-2	Communication	S.B.O.N.	24 000	8 000	8 000	8 000	20%	4 800	0	60%			
	B2-3	Ateliers pédagogiques	S.B.O.N.	9 000	3 000	3 000	3 000	80%	7 200	0				
	B2-4	Restauration de la continuité écologique - Suivi plurianuel de 2 sites pilotes	S.B.O.N.	20 000	10 000	0	10 000	80%	16 000	0				
	B2-5	Restauration de la continuité écologique sur des sites pilotes	S.B.O.S.	220 000	12 500	112 500	95 000	40%	88 000	4 400	40%			
	B2-6	Information et sensibilisation	S.B.O.S.	12 000	4 000	4 000	4 000	20%	2 800	0	60%			
	B2-7	Restauration de la continuité écologique du Pont de Henachère sur l'Uzère	Département 53	25 000	25 000	0	0	20%	5 000	250	60%			
	B2-8	Restauration de la continuité écologique de l'Osoué douaillé	Département 49	30 000			30 000	20%	6 000	0	60%	20%		
	Objectif B3 : poursuivre la restauration hydro-morphologique des cours d'eau pour établir leurs fonctionnalités biologiques				647 200	154 700	247 100	220 300		113 300	3 100			
	B3-1	Restauration de la ripétype	S.B.O.N.	135 120	45 320	44 480	45 320	32%	43 238	2 162	32%	10%		
	B3-2	Restauration de la majour et de l'ayzère à Charon	Fédération pêche 53	42 700	0	42 700	0	10%	4 270	214	50%	20%	10%	
	B3-3	Restauration du lit de trésoir du Dessois	Fédération pêche 53	41 388	41 388	0	0	10%	4 139	222	50%	20%	10%	
	B3-4	Travaux de restauration hydro-morphologique des cours d'eau	S.B.O.S.	400 000	100 000	150 000	150 000	20%	80 000	4 000	60%			
	B3-5	Restauration du milieu aquatique de l'Étang de Chailain la Poterie et de ses marais	Chailain la Poterie	65 000	5 000	30 000	20 000	80%	52 000	2 600				
	Objectif C1 : protéger et restaurer les fonctionnalités des zones humides				148 000	63 000	81 000	81 000		77 200	3 800			
	E1-1	Prévention des murs	S.B.O.N.	18 000	6 000	6 000	6 000	20%	3 600	0	60%			
	E1-2	Restauration et valorisation de zones humides	S.B.O.S.	40 000	10 000	15 000	15 000	20%	8 000	400	60%			
	E1-3	Restauration de zones humides communales	S.B.O.S. et communes	67 000	47 000	20 000	0	80%	51 600	2 600				
	E1-4	Restauration écologique de zones humides	Fédération pêche 49	60 000	20 000	20 000	20 000	20%	12 000	600	60%			
	Objectif C3 : stabiliser le réseau de circulation des eaux et l'érosion des sols grâce à un maillage bocagère efficace				13 000	3 000	5 000	5 000		2 600	150			
	E3-1	Création de bandes boisées sur les zones tampons : expérimentation	S.B.O.S.	13 000	3 000	5 000	5 000	20%	2 600	150	60%			
	Enjeu A - stabiliser le taux d'approvisionnement en eau potable et reconquérir le qualité des ressources locales	Objectif A1 : Stabiliser le taux d'approvisionnement en eau potable sur le bassin de l'Osoué				26 000	18 000	8 000	0	8 000	0			
		A1-1	Partenariat avec les préleveurs agréés	SYMBOLIP	20 000	15 000	5 000	0	30%	6 000	0	80%	10%	
		Objectif A2 - A3 - B4 Communication				90 000	38 000	25 000	0		18 000	0		
		A2-1	Communication agricole	SYMBOLIP	60 000	35 000	25 000	0	30%	18 000	0	50%		
		Objectif A3 : Restaurer la qualité des eaux brutes sur le paramètre physico-chimiques				22 000	8 000	8 000	8 000		14 000	0		
		A3-2	Démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires	SYMBOLIP	8 000	8 000	3 000	3 000	30%	2 400	0	50%		
A3-3		Accompagnement des communes vers le "0 phytos"	SYMBOLIP (C.L.E.)	15 000	5 000	5 000	5 000	80%	12 000	0				
4 - Enjeu D : réduire les effets indésirables des inondations	Objectif D1 : achever les travaux et aménagements de prévention en amont des zones inondables				813 000	72 000	481 000	0	138 000	8 800				
	D1-1	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations sur 3 sites à Compiègne et la Poterie	SYMBOLIP	85 000	25 000	62 000		60%	51 000	2 550			20%	
	D1-2	Réduction de la vulnérabilité à Charz Henry et restauration de la continuité écologique	SYMBOLIP	18 000	9 000	9 000		20%	3 600		60%			
	D1-3	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations à Montjean (51)	SYMBOLIP et au Département 51	410 000				20%	82 000	4 100		20%	40%	
TOTAL GENERAL				2 781 700	540 700	1 181 800	819 370		359 647	27 058				
								Soit 28,5% accordés par la Région						

BILAN DE LA GESTION HIVERNALE DES OUVRAGES DE VANNAGES

2017-2018





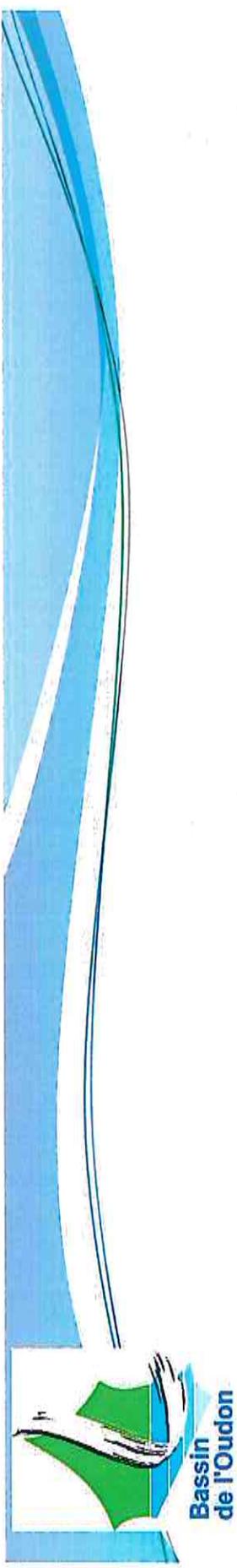
Ouverture des vannes

Ouverture tardive en raison des précipitations automnales et hivernales faibles

- **Coté Sud : ouverture à compter du 3 janvier 2018**
- **Coté Nord : ouverture à compter du 9 janvier 2018**

Information aux usagers

- **Courrier de la CLE aux communes + propriétaires d'ouvrages**
- **Info presse**
- **Oubli envoi du calendrier aux APPMA coté Nord**



Bilan de la gestion coté Sud





Bassin
de l'Oudon

Calendrier d'ouverture et de fermeture



Bassin
de l'Oudon

CALENDRIER POUR L'OUVERTURE DES CLAPETS ET DES VANNES SUR LES RIVIERES ARAIZE, ARGOS, HOMMEE, OUDON, SAZEE ET VERZEE

RIVIERES	DATE DES MANGÈUVRES
OUDON NON DOMANIAL et SAZEE	Mercredi 3 janvier 2018 : la Sazée et l'Oudon non domanial à Segré Jeudi 4 janvier 2018 : l'Oudon à Nyoiseau Vendredi 5 janvier 2018 : l'Oudon à Châtellais et à l'Hôtelierie de Fîcé
VERZEE	Samedi 6 janvier 2018
ARGOS HOMMEE	Dimanche 7 janvier 2018
ARAIZE	Lundi 8 janvier 2018

CALENDRIER POUR LA FERMETURE DES CLAPETS ET DES VANNES SUR LES RIVIERES ARAIZE, ARGOS, HOMMEE, OUDON, SAZEE ET VERZEE

RIVIERES	DATE DES MANGÈUVRES
OUDON NON DOMANIAL	Jeudi 22 février 2018 : l'Oudon non domanial à Segré Vendredi 23 février 2018 : l'Oudon à Nyoiseau et Châtellais
VERZEE	Lundi 26 février 2018
ARGOS HOMMEE	Mardi 27 février 2018
ARAIZE	Mercredi 28 février 2018
SAZEE	Jeudi 1 ^{er} mars 2018



Bassin
de l'Oudon

Bilan des manoeuvres

Suivi du règlement du SAGE sur l'Araize	
Nom de l'ouvrage	Ouvert
Barrage de Bouillé Ménard	OUI
Barrage de la Fortinière	OUI
Barrage du bourg de Grugé	OUI
Barrage du bourg de La Chapelle Hulin	OUI
Suivi du règlement du SAGE sur l'Argos	
Nom de l'Ouvrage	Ouvert
Barrage de bois bauné	OUI
Barrage de bellevue	OUI
Barrage de basse rivière	OUI
Barrage de l'hommelaie	OUI
Barrage de chatelier	OUI
Barrage de l'ogerie (le château)	OUI
Barrage de l'argos	OUI

2 ouvrages privés non manoeuvrés sur l'Argos. L'AFB est intervenue auprès des propriétaires.

Suivi du règlement du SAGE sur l'Oudon	
Nom de l'ouvrage	Ouvert
Moulin de Court piverit	OUI
Barrage de Margerie	OUI
Barrage de Nyoiseau	OUI
Barrage de la Couère	OUI
Moulin de Châtelais	OUI
Moulin de Sevillé	OUI
Suivi du règlement du SAGE sur la Verzée	
Nom de l'ouvrage	Ouvert
Moulin de quincampoix	OUI
Moulin de basset	OUI
Moulin de la visseule	OUI
Moulin de la pommeraye	OUI
Moulin de bourg d'iré	OUI
Moulin de la haute bergère	OUI
Moulin colin	OUI
Moulin de la roche	OUI
Barrage de la motte ignorée	OUI
Moulin acre	OUI
Moulin de la marqueraie	OUI
Le Moulin de la motte	OUI
Moulin de la route de carbay	OUI



Bilan de la gestion coté Nord





Calendrier d'ouverture et de fermeture

Cours d'eau	Date d'ouverture	Date fermeture
OUDON	Mardi 9 janvier 2018	Samedi 24 février 2018
	Mercredi 10 janvier 2018	Lundi 26 février 2018
	Jeudi 11 janvier 2018	Dimanche 25 février 2018
CHERAN	Vendredi 12 janvier 2018	Vendredi 2 mars 2018
HIERE	Samedi 13 janvier 2018	Jeudi 1 ^{er} mars 2018
PELLETERIE	Dimanche 14 janvier 2018	Mercredi 28 mars 2018
UZURE		
MEE	Lundi 15 janvier 2018	Mardi 27 février 2018



Suivi de la gestion

- Visites des ouvrages le 16/01 pour contrôler l'ouverture
- Mail envoyé aux communes qui n'auraient pas ouvert ou que partiellement

L'Oudon

COMMUNE	NOM OUVRAGE	ETAT	COMMENTAIRES
Montjean	Plan d'eau de Montjean	ouvert	<p>Sur 20 ouvrages relevant de la règle de gestion :</p> <p>19 ouvrages ouverts 1 ouvrage effacé</p>
	Aval de Montjean	ouvert	
	Moulin de Méral	ouvert	
	Moulin de la Place	ouvert	
	Moulin de la Roche	ouvert	
Méral	Moulin de La Viaillère	ouvert	
	Moulin de Touche baron	ouvert	
	Moulin de Melleray	ouvert	
Cossé le Vivien	Les Petits Alleux	ouvert	
	Moulin Martin	ouvert	
	Bourg d'Athée	effacé	
	L'Isle	ouvert	
	Courbure	ouvert	
Athée	Blochet	ouvert	
	Barrage de Craon	ouvert	
	Moulin du Verger	ouvert	
Livré	Moulin de Chouaigne	ouvert	
	Bouche d'Uzure	ouvert	
	Moulin de Treize Vouges	ouvert	
Craon	Moulin Neuf	ouvert	
Chérancé			

ouvert depuis octobre - travaux continuité écologique
maintenu ouvert en permanence



Le Chéran

COMMUNE	NOM OUVRAGE	ETAT	COMMENTAIRES
	Moulin de la Rouaudière	ouvert	
	Vannes pont de la D 110	ouvert	
Congrier	STEP Congrier	fermé	Ouvert après relance
	piscine	fermé	Ouvert après relance
	Barrage Lambert	ouvert	
	Rondeau	ouvert	
Renazé	Les Trotteries	ouvert	
	Longchamps	ouvert	

Sur 8 ouvrages relevant de la règle de gestion :

8 ouvrages ouverts
dont 2 avec retard



L'Hière

COMMUNE	NOM OUVRAGE	ETAT	COMMENTAIRES
Pommerieux	Clapet de la Percillère	fermé	mail envoyé à la commune le 16/01
	Clapet de la Cocarderie	effacé	

Sur 2 ouvrages relevant de la règle de gestion :

1 ouvrage ouvert avec retard
1 ouvrage effacé

L'Uzure et la Pelleterie

COMMUNE	NOM OUVRAGE	ETAT	COMMENTAIRES
Ballots	Moulin Neuf	partiellement ouvert	chute de 20 cm - mail à la commune
	Barillé	ouvert	
	Les Bonshommes	Partiellement ouvert	
La Selle	La Haute Motte	ouvert	
	Le Haut Parvis	effacé	
	La Petite Balayère	effacé	
Craonnaise	La Grande	fermé	Relance de la commune le 18/01
	Suardière		
Niafles	Moulin des Planches	ouvert	
	Moulin David	ouvert	
Craon	Moulin Bigot	ouvert	

Sur 10 ouvrages relevant de la règle de gestion :

6 ouvrages ouverts dont 1 avec retard
2 ouvrages effacés
2 ouvrages ouverts partiellement



La Mée

COMMUNE	NOM OUVRAGE	ETAT	COMMENTAIRES
Ballots	L'Hommeau	ouvert	
	La Bazinière	partiellement ouvert	chute de 30 cm - mail à la commune
	La Motte Diot	partiellement ouvert	chute de 20 cm - mail à la commune
	L'Epronnière	effacé	
Livré	La Petite Asseline	ouvert	
	L'Homelais	ouvert	
	Livré	ouvert	mail envoyé à la commune le 18/01

Sur 7 ouvrages relevant de la règle de gestion :

4 ouvrages ouverts dont 1 avec retard
1 ouvrage effacé
2 ouvrages ouverts partiellement



Autres observations

- Interventions pour retrait d'embacles



Conclusion

- Côté Nord, 47 ouvrages sont soumis à la règle.
- 38 ouvrages (80%) ont été manoeuvrés conformément à la règle (totallement ouvert à + ou- 3 jours)
- 5 ouvrages sont effacés
- 4 ouvrages (de la Mée et la Pelleterie) n'ont été ouverts que partiellement du fait de leur vétusté.
- 5 ouvrages ont été manoeuvrés en retard suite à une relance du syndicat
- Côté Sud, 32 ouvrages sont soumis à la règle.
- 30 ouvrages (94%) ont été manoeuvrés conformément à la règle (totallement ouvert à + ou- 3 jours)
- 2 ouvrages privés (de l'Argos) n'ont pas été ouverts. L'A.F.B. est intervenue auprès des propriétaires.



Remarques et perspectives

- Cas des ouvrages de Ballots
- Cas des bras de contournement de Treize Vouges et Chatelais

Cas des ouvrages de Ballots

- 3 clapets sur la Mée et 4 clapets sur la Pelleterie
- Clapets manuels à crémaillère
- Cours d'eau de Ballots cadastrés propriété de la commune

Constat :

- Ouvrages anciens et en mauvais état
- Difficultés de manoeuvre
- Gestion hivernale non conforme au S.A.G.E. Oudon
- Obstacles à la circulation piscicole et sédimentaire
- Formation récurrente d'embâcles dans les crémaillères

Proposition du Syndicat :

- Abaissement total des clapets lors de la prochaine gestion hivernale et maintien à plat en vue d'un effacement.



Cas des bras de contournement de Treize Vouges et Chatelais





Syndicat du Bassin de l'Oudon

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DE LA REGLE DE GESTION DES VANNAGES 14 NOVEMBRE 2018

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE
ANDRE Marc	D.D.T Maine et Loire	X	
BONIOU Pascal	Agence de l'Eau Loire Bretagne - Délégation Maine Loire Océan	X	
CHAUSSIS Raphaël	Agence de l'Eau Loire Bretagne - Délégation Maine Loire Océan	X	
CORDIER Gwénnaël	Conseil Départemental de Maine et Loire Service rivière domaine public fluvial	X	
COUSIN Géraldine	Technicienne Syndicat du Bassin de l'Oudon		X
COUSSEAU Jocelyn	DREAL - Service risques naturels et hydrologique	X	
de PENFENTENYO Louis-Amaury	Association de défense et de sauvegarde de la vallée de l'Oudon	X	
DELANOE Jean-Claude	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
DEMEUSY Cyril	D.D.T. Mayenne	X	
DUBOSCLARD Hervé	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
GAROT Rémi	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
GAUMÉ Bruno	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
GATINEAU Gérard	Gardons de l'Oudon réunis	X	
GUAIS Emeline	Technicienne au Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
GUICHARD Patrick	DDT Main et Loire	X	
JAMES Marie-Agnès	Vice-présidente du Syndicat du Bassin de l'Oudon		X
LACÔTE Sylvain	Ingénieur milieux aquatiques Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
LARDEUX Jean-Yves	D.D.T. Maine et Loire	X	
MICHEL Jean-Baptiste	Gardons de l'Oudon réunis		
LEROYER Olivier	AFB service départemental de la Mayenne	X	
MICHEL Louis	Président CLE et Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
MORILLON Olivier	AFB service départemental du Maine et Loire	X	
NICOLAS Yann	Fédération de pêche du Maine et Loire	X	
PERCHET Sophie	Chargé de Mission plans d'eau Syndicat du Bassin de l'Oudon		
PIAU Marie-Laure	Fédération de pêche de Mayenne	X	
POIRIER Jean	Président de la Fédération de pêche de Mayenne	X	
RONCIN Joël	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
SABIN Joël	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
SAUDUBOIS Anthony	Technicien milieux aquatiques Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
TIELEGUINE Régine	Animatrice de la CLE		X

A l'ordre du jour du comité de pilotage de la règle gestion des vannages :

- Bilan de la mise en œuvre de la règle de gestion des vannages 2017-2018
- Perspectives d'application de la règle pour la période 2018-2019
- Questions diverses



BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REGLE DE GESTION DES VANNAGES 2017-2018

Monsieur Louis MICHEL ouvre la réunion.

Monsieur Louis MICHEL évoque les changements liés au dérèglement climatique. Il souligne que cette année, les conditions météorologiques ont été très particulières. La pluviométrie a été très faible durant l'automne et l'hiver. De ce fait, l'ouverture des vannages et des clapets a été particulièrement tardive.

Monsieur Anthony SAUDBOIS présente le bilan de la gestion côté sud (cf diaporama).

L'ouverture a débuté le 3 janvier 2018. La fermeture a été enclenchée le 22 février 2018.

Globalement, l'ensemble des ouvrages a été manœuvré conformément à la règle. Cependant, 2 ouvrages privés n'ont pas été manœuvrés sur l'Argos. L'AFB est intervenue auprès des propriétaires.

Madame Emeline GUAIS présente le bilan de la gestion côté nord (cf diaporama).

L'ouverture a débuté le 9 janvier 2018. La fermeture a été enclenchée le 24 février 2018.

Madame Emeline GUAIS indique que 80 % des ouvrages ont été manœuvrés conformément à la règle.

PERSPECTIVES D'APPLICATION DE LA REGLE POUR LA PERIODE 2018-2019

- Devenir des clapets sur la commune de Ballots

Madame Emeline GUAIS évoque le fait que les clapets situés sur la commune de Ballots (Mée et Pelleterie) sont en très mauvais état.

Le Syndicat propose de ne pas remonter ces ouvrages en vue d'un effacement.

- Cas des bras de contournement de Treize Vouges et Châtélais

Monsieur Sylvain LACÔTE informe que deux ouvrages de contournement ont été réalisés (Treize Vouges et Châtélais) sur l'Oudon.

L'abaissement des clapets dans le cadre de la règle remet en cause la fonctionnalité des ouvrages de contournement en période hivernale.

Madame Emeline GUAIS évoque également le risque que des poissons restent coincés dans les rivières de contournement.

Monsieur Olivier LEROYER propose de mettre en place un suivi lors de la prochaine mise en œuvre de la règle.

Monsieur Louis MICHEL souhaite que les ouvrages de contournement soient intégrés dans le cadre de la révision du SAGE.

QUESTIONS DIVERSES

Rien à signaler